



Déclaration d'Intérêt Général (DIG)  
du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Jalle de  
Blanquefort

**Enquête publique**

Mémoire en réponse

*Juillet 2021*

## Sommaire

1. Introduction .....	2
2. Questionnements de la commission d'enquête et réponses du porteur de projet.....	3
2.1. Questionnements relatifs au dossier.....	3
2.2. Questionnements relatifs au projet .....	11
2.3. Questionnements divers .....	23
3. Questionnements du public et réponses du porteur de projet.....	26

## **Préambule**

Bordeaux Métropole a pris la compétence GEMAPI par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le précédent Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Jalle de Blanquefort et sa Déclaration d'Intérêt Général (DIG), validés en 2008, programmés pour une durée de 5 an prolongée par les services de l'Etat, doivent être renouvelés. Le PPG apporte une vision cohérente et structurée des actions à réaliser sur la Jalle de Blanquefort et les actions planifiées permettront de répondre à des enjeux d'intérêt général.

La mise en œuvre de ces actions nécessite la réalisation de travaux en rivière, plus ou moins impactants sur le milieu naturel et pouvant être soumis à la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Elles requièrent également une Déclaration d'Intérêt général (DIG) au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement, qui permettra à Bordeaux Métropole de procéder à un entretien homogène des cours d'eau à l'échelle du bassin versant et de mettre en place les travaux en propriété privée. Cette procédure donnera un droit d'accès aux propriétés riveraines, par le biais de la servitude de passage (L.215-18). Elle justifiera également la dépense de fonds publics sur ces mêmes parcelles.

Le PPG de la Jalle de Blanquefort et la DIG sont soumis à enquête publique. La consultation s'est déroulée du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 2 juillet 2021, et des réponses doivent être apportées à la commission d'enquête avant le 26 juillet 2021.

### **1. Introduction**

Le procès-verbal de la commission d'enquête a été remis à Bordeaux Métropole le 12 juillet 2021 par Mme Christina RONDEAU, Présidente de la commission d'enquête.

Le présent mémoire en réponse s'inscrit dans le cadre de l'article R123-18 du code de l'Environnement. Il vise à apporter des observations éventuelles aux remarques et questions relevées dans le procès-verbal établi par la commission d'enquête. Les réponses sont établies selon l'ordre du procès-verbal :

- Questionnements de la commission d'enquête :
  - o Relatifs au dossier
  - o Relatifs au projet
  - o Divers
- Questionnements du public

## 2. Questionnements de la commission d'enquête et réponses du porteur de projet

### 2.1. Questionnements relatifs au dossier

I Questionnement(s) relatif(s) au DOSSIER													
Etude stratégique – Phase 4 : Définition des objectifs et des règles de gestion Fiches Actions du Plan de Gestion													
Sommaire des fiches actions													
<b>Etude Stratégique</b> <b>PHASE 4 : DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES REGLES DE GESTION -</b> <b>FICHES ACTIONS DU PLAN DE GESTION</b>													
<b>SOMMAIRE DES FICHES ACTIONS</b>													
<p>FA 1 : Améliorer et formaliser la communication</p> <p>FA2 : Organisation de la gouvernance</p> <p>FA 3 : Optimiser la gestion quantitative de la ressource</p> <p>FA 4 : Optimiser la gestion du risque inondation</p> <p>FA 5 : Restauration de la continuité écologique</p> <p><b>FA 6 : Renaturation hydromorphologique</b></p> <p>FA 7 : Gestion des espèces exotiques envahissantes</p> <p>FA 8 : Gestion des espèces exotiques envahissantes</p> <p>FA 9 : Gestion des zones humides</p> <p>FA 10 : Amélioration de la qualité de l'eau</p> <p>FA 11 : Camp de Souge</p> <p>FA 12 : Réserve Naturelle des marais de Bruges</p> <p>FA 13 : Site des sources de Thil - Gamarde</p>													
<p>Concernant l'intitulé de l'action A6, une information complémentaire est-elle possible ?</p> <p><b>Réponse du porteur de projet</b></p> <p>Il s'agit d'une erreur dans le sommaire des fiches actions, qui sera corrigée par le terme « restauration ».</p>													
Etude stratégique – Phase 4 : Définition des objectifs et des règles de gestion Fiches Actions du Plan de Gestion													
Actions A1 et A2													
<table border="1"> <thead> <tr> <th>A1 - Acc</th> <th>AMELIORER ET FORMALISER LA COMMUNICATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>OBJECTIFS</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Améliorer l'information auprès des acteurs locaux en mettant en place des outils et instance de communication</li> <li>⇒ Faire connaître la réglementation des cours d'eau</li> <li>⇒ Partager et sensibiliser aux bonnes pratiques de gestion hydraulique et des berges</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td>FICHES ACTIONS ASSOCIEES</td> <td>Toutes les fiches</td> </tr> </tbody> </table>	A1 - Acc	AMELIORER ET FORMALISER LA COMMUNICATION	OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Améliorer l'information auprès des acteurs locaux en mettant en place des outils et instance de communication</li> <li>⇒ Faire connaître la réglementation des cours d'eau</li> <li>⇒ Partager et sensibiliser aux bonnes pratiques de gestion hydraulique et des berges</li> </ul>	FICHES ACTIONS ASSOCIEES	Toutes les fiches	<table border="1"> <thead> <tr> <th>A2 - Acc</th> <th>ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>OBJECTIFS</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Mettre en place et renforcer une gestion pérenne à l'échelle du bassin versant</li> <li>⇒ Organiser la communication entre les acteurs pour la gestion des ouvrages et des volumes prélevés</li> <li>⇒ Organiser la coordination des acteurs pour l'entretien de la Jalle</li> <li>⇒ Renforcer et structurer l'animation du plan de gestion du BV de la Jalle</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td>FICHES ACTIONS ASSOCIEES</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les fiches</li> </ul> </td> </tr> </tbody> </table>	A2 - Acc	ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE	OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Mettre en place et renforcer une gestion pérenne à l'échelle du bassin versant</li> <li>⇒ Organiser la communication entre les acteurs pour la gestion des ouvrages et des volumes prélevés</li> <li>⇒ Organiser la coordination des acteurs pour l'entretien de la Jalle</li> <li>⇒ Renforcer et structurer l'animation du plan de gestion du BV de la Jalle</li> </ul>	FICHES ACTIONS ASSOCIEES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les fiches</li> </ul>
A1 - Acc	AMELIORER ET FORMALISER LA COMMUNICATION												
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Améliorer l'information auprès des acteurs locaux en mettant en place des outils et instance de communication</li> <li>⇒ Faire connaître la réglementation des cours d'eau</li> <li>⇒ Partager et sensibiliser aux bonnes pratiques de gestion hydraulique et des berges</li> </ul>												
FICHES ACTIONS ASSOCIEES	Toutes les fiches												
A2 - Acc	ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE												
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Mettre en place et renforcer une gestion pérenne à l'échelle du bassin versant</li> <li>⇒ Organiser la communication entre les acteurs pour la gestion des ouvrages et des volumes prélevés</li> <li>⇒ Organiser la coordination des acteurs pour l'entretien de la Jalle</li> <li>⇒ Renforcer et structurer l'animation du plan de gestion du BV de la Jalle</li> </ul>												
FICHES ACTIONS ASSOCIEES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les fiches</li> </ul>												
<p>Les cartouches des A1 et A2 désignent toutes les autres fiches actions.</p> <p>Certaines actions ne font pas référence directement aux A1 et A2 : A4 (pour A2) / A5 (pour A2) / A6 (pour A2) / A7 (pour A1 et A2) / A8 (pour A2) / A9 (pour A2) / A10 (pour A2) / A11 (pour A2) / A12 (pour A2) / A13 (pour A2)</p>													
<table border="1"> <thead> <tr> <th>A4 - Acc / Tvx</th> <th>OPTIMISER LA GESTION DU RISQUE INONDATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>OBJECTIFS</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Réduire le risque inondation en préservant les zones d'expansion des crues</li> <li>⇒ Restaurer l'espace de divagation du cours d'eau et reculer les digues dans les secteurs où cela est possible en tenant compte des enjeux</li> <li>⇒ Pérenniser la gestion des digues</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td>FICHES ACTIONS ASSOCIEES</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A1 – Améliorer la communication</li> <li>• A3 - Optimiser la gestion quantitative de la ressource</li> <li>• A6 - Restauration hydromorphologique</li> <li>• A9 - Gestion des zones humides</li> <li>• A10 – Amélioration de la qualité de l'eau</li> </ul> </td> </tr> </tbody> </table>	A4 - Acc / Tvx	OPTIMISER LA GESTION DU RISQUE INONDATION	OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Réduire le risque inondation en préservant les zones d'expansion des crues</li> <li>⇒ Restaurer l'espace de divagation du cours d'eau et reculer les digues dans les secteurs où cela est possible en tenant compte des enjeux</li> <li>⇒ Pérenniser la gestion des digues</li> </ul>	FICHES ACTIONS ASSOCIEES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A1 – Améliorer la communication</li> <li>• A3 - Optimiser la gestion quantitative de la ressource</li> <li>• A6 - Restauration hydromorphologique</li> <li>• A9 - Gestion des zones humides</li> <li>• A10 – Amélioration de la qualité de l'eau</li> </ul>							
A4 - Acc / Tvx	OPTIMISER LA GESTION DU RISQUE INONDATION												
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Réduire le risque inondation en préservant les zones d'expansion des crues</li> <li>⇒ Restaurer l'espace de divagation du cours d'eau et reculer les digues dans les secteurs où cela est possible en tenant compte des enjeux</li> <li>⇒ Pérenniser la gestion des digues</li> </ul>												
FICHES ACTIONS ASSOCIEES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A1 – Améliorer la communication</li> <li>• A3 - Optimiser la gestion quantitative de la ressource</li> <li>• A6 - Restauration hydromorphologique</li> <li>• A9 - Gestion des zones humides</li> <li>• A10 – Amélioration de la qualité de l'eau</li> </ul>												

<b>A5 - Tvx</b>	<b>RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE</b>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Assurer le franchissement piscicole sur les cours d'eau classés en liste 2</li> <li>⇒ Améliorer le transit sédimentaire dans le cadre de ces aménagements</li> </ul>
FICHES ACTIONS ASSOCIEES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A1 - Communication</li> <li>• A3 - Optimiser la gestion quantitative de la ressource</li> <li>• A4 - Gestion du risque inondation</li> <li>• A6 - Restauration hydromorphologique</li> <li>• A10 - Amélioration de la qualité de l'eau</li> </ul>
<b>A6 - Acc - Tvx</b>	<b>RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE</b>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Réduire l'érosion et l'incision sur 5 secteurs à l'amont tout en réhabilitant les champs d'expansion des crues et favorisant la reconnexion des zones humides</li> <li>⇒ Restauration de la dynamique des écoulements et de la ripisylve sur 3 secteurs à l'aval et 1 à l'amont</li> </ul>
FICHES ACTIONS ASSOCIEES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A1 - Communication</li> <li>• A5 - Restauration des continuités écologiques</li> <li>• A7 - Gestion de la ripisylve</li> <li>• A9 - Gestion des zones humides</li> <li>• A10 - Amélioration de la qualité de l'eau</li> </ul>
<b>A7- Trx</b>	<b>GESTION DE LA RIPISYLVÉ</b>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Préserver les milieux naturels aux abords de la jalle en pérennisant l'entretien régulier déjà pratiqué et en restaurant la ripisylve sur 7 secteurs</li> </ul>
FICHES ACTIONS ASSOCIEES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A4 - Optimisation de la gestion du risque inondation</li> <li>• A6 - Restauration hydromorphologique</li> <li>• A8 - Gestion des invasives</li> <li>• A9 - Gestion des zones humides</li> <li>• A10 - Amélioration de la qualité de l'eau</li> </ul>
<b>A8 - Trx</b>	<b>GESTION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISANTES</b>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Réduire la dégradation des milieux naturels aux abords de la jalle en agissant sur les espèces végétales exotiques envahissantes sur le linéaire où elles sont présentes</li> </ul>
FICHES ACTIONS ASSOCIEES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A1 - Communication</li> <li>• A7 - Gestion de la ripisylve</li> <li>• A9- Restauration de zones humides</li> </ul>
<b>A9 - Acc</b>	<b>GESTION DES ZONES HUMIDES</b>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Restaurer des zones humides sur 5 secteurs prioritaires amont du BV de la jalle de Blanquefort</li> <li>⇒ Pérenniser la préservation des zones humides là où des plans de gestion existent déjà</li> <li>⇒ Participer à l'action de la direction de la Nature de Bordeaux Métropole « BiodiverCité » pour améliorer la connaissance sur les zones humides y compris l'évaluation des services écosystémiques rendus</li> </ul>
FICHES ACTIONS ASSOCIEES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A1- Communication</li> <li>• A3 - Optimiser la gestion quantitative de la ressource</li> <li>• A4 - Optimiser la gestion du risque inondation</li> <li>• A6 - Restauration hydromorphologique</li> <li>• A7- Gestion de la ripisylve</li> <li>• A8 - Gestion des invasives</li> </ul>
<b>A10 - Acc</b>	<b>AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU</b>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ A l'aval, réduire la pollution bactériologique en supprimant le piétinement par le bétail dans le cours d'eau (jalle de Blanquefort, jalle du sable et jalle Neuve)</li> <li>⇒ A l'aval, contribuer à améliorer l'oxygénation de la jalle de Blanquefort : atteinte du bon état pour les paramètres DCO et COD, pour 80% des stations de la masse d'eau FRFR51 "jalle de Blanquefort du confluent du Bibey à la Gironde"</li> <li>⇒ Suivre la qualité de l'eau et coordonner les différents suivis via l'observatoire de la Jalle</li> <li>⇒ Sur tout le bassin versant : communiquer sur l'état dégradé des masses d'eau lié aux fortes concentrations en métaux et bactériologiques, sensibiliser sur les rejets (industriels et urbains) et l'assainissement et suivre la qualité de ces rejets</li> <li>⇒ Lutter contre la présence de déchets</li> </ul>
FICHES ACTIONS ASSOCIEES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A1- Communication</li> <li>• A3 – Gestion quantitative de la ressource en eau</li> <li>• A6 - Restauration hydromorphologique</li> <li>• A7 – Gestion de la ripisylve</li> </ul>

A11 - Acc		FICHE CAMP DE SOUGE
OBJECTIFS	<p>Le bassin versant de la jalle de Blanquefort est caractérisé par 3 secteurs remarquables, occupés par des zones humides, et qui font chacun déjà l'objet de plans de gestion spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Camp de Souge</li> <li>• La réserve naturelle des Marais de Bruges</li> <li>• Les sources de Thil-Gamarde.</li> </ul> <p>Ces trois sites qui s'étendent le long de la jalle forment une continuité écologique jusqu'à la Garonne. L'ensemble constitue une grande trame verte et bleue à l'échelle du territoire métropolitain. Le plan de gestion a donc pour vocation de renforcer les protections existantes sur ces sites par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des actions sur l'hydromorphologie / les continuités écologique / la ripisylve ;</li> <li>• La prévention du risque inondation via la gestion des digues ;</li> <li>• La construction d'une gouvernance partagée.</li> </ul>	
FICHES ACTIONS ASSOCIEES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A1 - Communication</li> <li>• A4 – Gestion du risque inondation</li> <li>• A6 – Restauration hydromorphologique</li> <li>• A7 – Gestion de la ripisylve</li> <li>• A9 – Gestion des zones humides</li> </ul>	
A12 - Acc		FICHE RESERVE NATURELLE DES MARAIS DE BRUGES
OBJECTIFS	<p>Le bassin versant de la jalle de Blanquefort est caractérisé par 3 secteurs remarquables, occupés par des zones humides, et qui font chacun déjà l'objet de plans de gestion spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Camp de Souge</li> <li>• La réserve naturelle des Marais de Bruges</li> <li>• Les sources de Thil-Gamarde.</li> </ul> <p>Ces trois sites qui s'étendent le long de la jalle forment une continuité écologique jusqu'à la Garonne. L'ensemble constitue une grande trame verte et bleue à l'échelle du territoire métropolitain. Le plan de gestion a donc pour vocation de renforcer les protections existantes sur ces sites par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des actions sur l'hydromorphologie / les continuités écologique / la ripisylve ;</li> <li>• La prévention du risque inondation via la gestion des digues ;</li> <li>• La construction d'une gouvernance partagée.</li> </ul>	
FICHES ACTIONS ASSOCIEES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A1 - Communication</li> <li>• A7 – Gestion de la ripisylve</li> <li>• A8 – Restauration hydromorphologique</li> </ul> <p>+ se référer au plan de gestion 2019-2028 de la Réserve Naturelle des marais de Bruges</p>	
A13 - Acc		FICHE SITE DES SOURCES DE THIL - GAMARDE
OBJECTIFS	<p>Le bassin versant de la jalle de Blanquefort est caractérisé par 3 secteurs remarquables, occupés par des zones humides, et qui font chacun déjà l'objet de plans de gestion spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Camp de Souge</li> <li>• La réserve naturelle des Marais de Bruges</li> <li>• Les sources de Thil-Gamarde.</li> </ul> <p>Ces trois sites qui s'étendent le long de la jalle forment une continuité écologique jusqu'à la Garonne. L'ensemble constitue une grande trame verte et bleue à l'échelle du territoire métropolitain. Le plan de gestion a donc pour vocation de renforcer les protections existantes sur ces sites par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des actions sur l'hydromorphologie / les continuités écologique / la ripisylve ;</li> <li>• La prévention du risque inondation via la gestion des digues ;</li> <li>• La construction d'une gouvernance partagée.</li> </ul>	
FICHES ACTIONS ASSOCIEES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A1 - Communication</li> <li>• A5 – Restaurer la continuité écologique</li> <li>• A7 – Gestion de la ripisylve</li> <li>• A8 – Restauration hydromorphologique</li> <li>• A9 – gestion des zones humides</li> </ul> <p>+ se référer au plan de gestion du site (Cistude Nature)</p>	

Concernant la complétude des cartouches des actions A4 à A13, une information complémentaire est-elle possible ?

**Réponse du porteur de projet**

Les cartouches des fiches A4 à A13 seront complétées, chacune faisant référence aux fiches A1 et A2.

Actions A4 / A9 / A10 / A12

Fiches actions associées

A4 – Acc / Tvx		OPTIMISER LA GESTION DU RISQUE INONDATION
OBJECTIFS		<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Réduire le risque inondation en préservant les zones d'expansion des crues</li> <li>⇒ Restaurer l'espace de divagation du cours d'eau et reculer les digues dans les secteurs où cela est possible en tenant compte des enjeux</li> <li>⇒ Pérenniser la gestion des digues</li> </ul>
FICHES ACTIONS ASSOCIEES		<ul style="list-style-type: none"> <li>• A1 – Améliorer la communication</li> <li>• A3 - Optimiser la gestion quantitative de la ressource</li> <li>• A6 - Restauration hydromorphologique</li> <li>• A9 – Gestion des zones humides</li> <li>• A10 – Amélioration de la qualité de l'eau</li> </ul>

Le cartouche désigne 5 fiches actions. Le texte de l'action A4 ajoute la A7 (point 4.5)

Concernant la complétude du cartouche, une information complémentaire est-elle possible ?

**Réponse du porteur de projet**

La fiche A7 va être ajoutée dans la liste des fiches actions associées.

A9 – Acc		GESTION DES ZONES HUMIDES
OBJECTIFS		<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Restaurer des zones humides sur 5 secteurs prioritaires amont du BV de la jalle de Blanquefort</li> <li>⇒ Pérenniser la préservation des zones humides là où des plans de gestion existent déjà</li> <li>⇒ Participer à l'action de la direction de la Nature de Bordeaux Métropole « BiodiverCité » pour améliorer la connaissance sur les zones humides y compris l'évaluation des services écosystémiques rendus</li> </ul>
FICHES ACTIONS ASSOCIEES		<ul style="list-style-type: none"> <li>• A1- Communication</li> <li>• A3 - Optimiser la gestion quantitative de la ressource</li> <li>• A4 - Optimiser la gestion du risque inondation</li> <li>• A6 - Restauration hydromorphologique</li> <li>• A7- Gestion de la ripisylve</li> <li>• A8 - Gestion des invasives</li> </ul>

Le cartouche désigne 6 fiches actions. Le texte de l'action A9 ajoute les A11, A12 et A13 (point 9.1)

Concernant la complétude du cartouche, une information complémentaire est-elle possible ?

**Réponse du porteur de projet**

Les fiches A11, A12 et A13 vont être ajoutées dans la liste des fiches actions associées.

A10 - Acc		AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU
OBJECTIFS		<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ A l'aval, réduire la pollution bactériologique en supprimant le piétinement par le bétail dans le cours d'eau (jalle de Blanquefort, jalle du sable et jalle Neuve)</li> <li>⇒ A l'aval, contribuer à améliorer l'oxygénation de la jalle de Blanquefort : atteinte du bon état pour les paramètres DCO et COD, pour 80% des stations de la masse d'eau FRFR51 "jalle de Blanquefort du confluent du Bibey à la Gironde"</li> <li>⇒ Suivre la qualité de l'eau et coordonner les différents suivis via l'observatoire de la Jalle</li> <li>⇒ Sur tout le bassin versant : communiquer sur l'état dégradé des masses d'eau lié aux fortes concentrations en métaux et bactériologiques, sensibiliser sur les rejets (industriels et urbains) et l'assainissement et suivre la qualité de ces rejets</li> <li>⇒ Lutter contre la présence de déchets</li> </ul>
FICHES ACTIONS ASSOCIEES		<ul style="list-style-type: none"> <li>• A1- Communication</li> <li>• A3 – Gestion quantitative de la ressource en eau</li> <li>• A6 - Restauration hydromorphologique</li> <li>• A7 – Gestion de la ripisylve</li> </ul>

Le cartouche désigne 4 fiches actions. Le texte de l'action A10 ajoute la A8 (point 10.2)

Concernant la complétude du cartouche, une information complémentaire est-elle possible ?

**Réponse du porteur de projet**

La fiche A8 va être ajoutée dans la liste des fiches actions associées.

A12 - Acc	FICHE RESERVE NATURELLE DES MARAIS DE BRUGES
OBJECTIFS	<p>Le bassin versant de la jalle de Blanquefort est caractérisé par 3 secteurs remarquables, occupés par des zones humides, et qui font chacun déjà l'objet de plans de gestion spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Camp de Souge</li> <li>• La réserve naturelle des Marais de Bruges</li> <li>• Les sources de Thil-Gamarde.</li> </ul> <p>Ces trois sites qui s'étendent le long de la jalle forment une continuité écologique jusqu'à la Garonne. L'ensemble constitue une grande trame verte et bleue à l'échelle du territoire métropolitain. Le plan de gestion a donc pour vocation de renforcer les protections existantes sur ces sites par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des actions sur l'hydromorphologie / les continuités écologique / la ripisylve ;</li> <li>• La prévention du risque inondation via la gestion des digues ;</li> <li>• La construction d'une gouvernance partagée.</li> </ul>
FICHES ACTIONS ASSOCIEES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A1 - Communication</li> <li>• A7 – Gestion de la ripisylve</li> <li>• A8 – Restauration hydromorphologique</li> </ul> <p>+ se référer au plan de gestion 2019-2028 de la Réserve Naturelle des marais de Bruges</p>
<p>Le cartouche désigne 3 fiches actions et le plan de gestion du site. Le texte de l'action A12 ajoute les A8 (point 12.2) et A10 (point 12.4)</p> <p>Concernant la complétude du cartouche, une information complémentaire est-elle possible ?</p> <p><b>Réponse du porteur de projet</b> Les fiches A8 et A10 vont être ajoutées dans la liste des fiches actions associées.</p> <p>Etude stratégique – Phase 4 : Définition des objectifs et des règles de gestion Fiches Actions du Plan de Gestion</p> <p>Action A4 – Optimiser la gestion du risque inondation 4.5 Etudier et communiquer sur le recul de digue dans 8 secteurs identifiés à l'aval Reculs envisagés et localisation Extraits :</p> <p><b>Légende</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Proposition limite Espace de Bon Fonctionnement</li> <li>Banquettes à minima</li> <li>Digues recensées</li> <li>Fond de vallée</li> <li>Jalles</li> </ul> <p><b>Secteur 1 : Grattequina</b></p> <p>8 secteurs sont identifiés. La légende n'identifie pas le « pointillé jaune ».</p> <p>Concernant ce graphisme, une information complémentaire est-elle possible ?</p>	

**Réponse du porteur de projet**

Les pointillés jaunes représentent la délimitation de chaque secteur. Ils vont être ajoutés à la légende, Action 4 p.3.

Etude stratégique – Phase 4 : Définition des objectifs et des règles de gestion Fiches Actions du Plan de Gestion  
Action A6 – Restauration hydromorphologique

6.2 Création de banquettes végétalisées : Thil, jalle d'Eysines, jalle du Sable, amont craste Laperge, Jallère amont

Cette action vise les zones 1, 2, 3 et 4 sur la carte ci-après, soit le captage AEP du Thil, jalle d'Eysines, jalle du Sable et amont de la craste Laperge, ainsi que zone [4]EM1] jallère Labatut [EM2]

La carte générale des localisations identifie clairement la zone n°9.

Concernant la signification des EM1 et EM2, une information complémentaire est-elle possible ?

**Réponse du porteur de projet**

Il s'agit d'un commentaire automatique qui est resté intégré au document par erreur, il va être supprimé.

Etude stratégique – Phase 4 : Définition des objectifs et des règles de gestion Fiches Actions du Plan de Gestion

Action A11 – Fiche Camp de Souge

LOCALISATION ET QUANTIFICATION	La carte jointe à la présente fiche localise les différents lieux d'intervention
COUTS ET PHASAGE	

ARTELIA / Bordeaux Métropole « Action 11 – Fiche camp de Souge-2

Action A12 – Fiche Réserve Naturelle des Marais de Bruges

LOCALISATION ET QUANTIFICATION	<b>12.1.</b> Ensemble des digues <b>12.2.</b> Actions végétation : sur l'ensemble des digues et ripisylve de la RNN <b>12.3.</b> Actions Continuités écologiques : Grattequina, digue de la Réserve, Pont de l'île Baron <b>12.4.</b> Qualité de l'eau : stations de qualité du Thil, Cantinolle aval et Réserve Naturelle  La carte jointe à la présente fiche localise les différents lieux d'intervention.
--------------------------------	--

Les cartes citées sont absentes du dossier. Une information complémentaire est-elle possible ?

Un bordereau d'intégration est nécessaire (afin de justifier la traçabilité) et tous les dossiers (matériels et informatisés) devront être actualisés

**Réponse du porteur de projet**

Suite à la demande d'intégration datant du 18 juin 2021, les cartes des fiches A11 et A12 ont été intégrées au dossier d'enquête publique (disponibles dans les lieux de permanence et sur le site de la participation).

Etude stratégique – Phase 4 : Définition des objectifs et des règles de gestion Fiches Actions du Plan de Gestion

Action A13 – Fiche Site des Sources de Thil – Gamarde

13.2 Actions zones humides

**13.2. Actions Zones humides :**

Mettre en place un plan de gestion zones humides spécifique pouvant concerner :

- La restauration d'une lande humide (coupe de ligneux, gyrobroyeage)
- La création d'une mare au sein de la lande humide

» Cf. Fiche A8 – Gestion des zones humides

Il semble que l'action A8 soit relative à la Gestion des espèces exotiques envahissantes et la A9 à la Gestion des zones humides

Une information complémentaire est-elle possible ?

**Réponse du porteur de projet**

Il s'agit d'une erreur qui sera corrigée, pour un renvoi vers la Fiche A9 Gestion des zones humides.

Etude stratégique – Phase 4 : 6 Elaboration du Programme Pluriannuel d'Actions

Point 6.5 Estimation financière du Plan de gestion

Tableau 10 Estimation des investissements du plan de gestion par type d'actions et par année, page 36. Extrait.

N° Action	Intitulé fiche	Typologie	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total HT
1 Acc	Améliorer et formaliser la communication	Création d'une plateforme d'échange dédiée à la gestion de la Jalle	forfait	1	5 000	5 000,00 €
		Organisation d'un événement pédagogique	forfait	9	5 000	45 000,00 €
		Concertation avec propriétaires	Temps TR			
		Améliorer la communication interne	Temps TR			
		Organiser un forum de la jalle (grand public) :				
		création d'un film	Temps TR			
		création de panneaux de communication	€ / unité	10	300	3 000,00 €
2 Acc	Organiser la Gouvernance	Elaboration d'un guide des bonnes pratiques	forfait	1	5 000	5 000,00 €
			COUT TOTAL		58 000,00 €	
		Création d'une instance de gouvernance	Temps TR			
		Pérenniser avec les CdC de tête de BV	Temps TR			
		Création d'outils (conventions, règlements ...)	Temps TR			
3 Acc	Optimiser la gestion quantitative de la ressource	Organisation de groupes de travail	Temps TR			
		Création d'un poste de chargé d'animation	€ / an	10	55 000	550 000,00 €
			COUT TOTAL		550 000,00 €	
		Etude du fonctionnement hydraulique du secteur maraîcher et des volumes prélevés	forfait	1	50 000	50 000,00 €
		Stations de mesure des débits	€ / unité	1	20 000	20 000,00 €
4 Acc / Tva	Optimiser la gestion du risque inondation	Protocole d'intervention sur les ouvrages	Temps TR			
		Outil de communication en cas d'urgence	Temps TR			
		Etude sur le potentiel des ressources souterraines et des solutions alternatives à l'irrigation	forfait	1	50 000	50 000,00 €
		suivi prézométrique	Temps TR			
			COUT TOTAL		120 000,00 €	
		Communiquer sur la réduction des apports en eau des grandes cultures amont	Temps TR			
		Réduire le risque inondation en cas de fortes pluies sur 4 secteurs amont (études hydrauliques)	forfait	4	en cours	
		Restauration de 2 zones d'expansion de crue à l'aval :				
		Etude pour la construction d'une nouvelle digue	forfait	1	40 000,00 €	
		Travaux de recul de digue (effacement digue existante + création nouvelle digue)	ml	4300	1000	4 300 000,00 €

Fiche action A4 – Optimiser la gestion du risque inondation  
 Coût et phasage – Tavaux de recul de digue (effacement digue existante + création nouvelle digue). Extrait.

COUT ET PHASAGE			
Typologie	Quantité	Coût unitaire	Coût total HT
Communiquer sur la réduction des apports en eau des grandes cultures amont	Organisation interne BM		
Réduire le risque inondation sur les secteurs amont (4 secteurs)	Etudes hydrauliques en cours		
Restauration de 2 zones d'expansion des crues à l'aval :			
Etude des scénarios et incidences du recul de digue dans la RNN de Bruges	1	25 – 40 k€	25 – 40 k€
Travaux de recul de digue (effacement digue existante + création nouvelle digue)	4 300 ml	300 - 500 €	1 290 – 2 150 k€

ARTELIA / Bordeaux Métropole

« Action 4 – Optimiser la gestion du risque inondation »-8

Réhabilitation de 5 secteurs d'expansion de crue à l'amont :			
Etude de faisabilité et d'incidence de la réhabilitation de la zone d'expansion de crue dans le captage AEP du Thil	1	20 k€	20 k€
Création de banquettes en pied de digues sur les autres secteurs	2 800 ml	150 €	420 k€
Etudier et communiquer sur le recul de digues de 8 secteurs identifiés	Organisation interne BM		
Dossier de déclaration du système d'endiguement	1	30 – 40 k€	30 – 40 k€
Assurer la surveillance régulière et l'entretien des digues	Organisation interne BM		
<b>TOTAL A4</b>			1785 – 2670 k€

La page 36 fait état d'un coût unitaire de 1000 €. La fiche action A4 fait état d'un coût unitaire de 300 – 500 €. Une information complémentaire est-elle possible ?

Réponse du porteur de projet

Le coût unitaire des travaux de recul de digue est évalué à 1 000 € le mètre linéaire. Dans la fiche A4 « Optimiser la gestion du risque inondation » il s'agit d'une erreur de version qui sera corrigée.

## 2.2. Questionnements relatifs au projet

### II Questionnement(s) relatif(s) au PROJET

Dossier au titre de la loi sur l'eau et Déclaration d'Intérêt Général

Point 1.1 Le SIJALAG, tableau n°1, pages 16 et 17

Point 1.2 La GEMAPI, tableau n°2, page 18

4 cours d'eau sont hors compétence du SIJALAG (Canal Nord / Régnette d'Eysines / Jalle Neuve et Chenal du Canard). Les compétences GEMAPI de BM sont élargies par rapport au SIJALAG (l'exercice de la compétence GEMAPI peut justifier la prise de compétences supplémentaires notamment en matière de maîtrise des eaux pluviales, de gouvernance locale et de gestion des ouvrages).

Le PPG est adapté à l'ensemble du bassin versant.

Concernant les 4 cours d'eau hors compétence du SIJALAG, une information complémentaire est-elle possible (certaines actions du PPG sont positionnées sur ces périmètres) ?

Réponse du porteur de projet

C'est Bordeaux Métropole qui détient désormais, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la compétence GEMAPI. Ces cours d'eau ont été étudiés pour une analyse cohérente du bassin versant hydrographique de la Jalle de Blanquefort, mais ils n'ont pas été retenus dans la DIG car ce sont des cours d'eau à usage d'irrigation. L'amont de la Jalle Neuve et la Régnette d'Eysines sont gérées par l'ASA Eysines/Le Taillan/Blanquefort.

Dossier au titre de la loi sur l'eau et Déclaration d'Intérêt Général

Point 2, page 19. Voir aussi : page 88

Extrait : « ... Ce bassin versant comprend un linéaire de près de 176 km de cours d'eau dont les écoulements se font d'ouest en est ... ».

Voir aussi : Etude Stratégique – Phase 4 : Définition des objectifs et des règles de gestion, page 5

Le tableau en page 16, cite 47 cours d'eau pour un linéaire total de 197,08 km.

Concernant le linéaire de 176 km, une information complémentaire est-elle possible ?

Réponse du porteur de projet

A la création du SIJALAG, il y avait 176 km de linéaire de cours d'eau sous gestion du SIJALAG (calcul à partir des cartographies existantes).

Ce linéaire a été recalculé lors de la phase terrain de l'étude avec des outils géoréférencés (GPS), et représente 197 km de linéaire de cours d'eau si on y ajoute le Canal Nord, la Régnette d'Eysines, la Jalle Neuve et le Chenal du canard. Ces 4 émissaires ont été intégrés au linéaire pour une meilleure vision du bassin versant lors du diagnostic.

Dossier au titre de la loi sur l'eau et Déclaration d'Intérêt Général

Point 2. Cohérence hydrographique du bassin versant, page 19

Extrait : « ... il est à noter que la présente DIG porte sur le même linéaire de cours d'eau que la précédente en intégrant la commune de Salaunes (cf. annexe), mais pas celle de Saint-Jean-d'Illac à ce jour, comme l'indique la carte ci-après. Toutefois, pour la compréhension globale du présent dossier, l'analyse environnementale a porté sur l'ensemble du bassin versant de la jalle de Blanquefort et ses affluents. La DIG porte également sur tous les ouvrages traversants participant à la prévention du risque inondation ... ».

Concernant le linéaire nouvellement impacté par la DIG, une information complémentaire est-elle possible ?

Réponse du porteur de projet

Pour la DIG, sont retirés du linéaire : les 4 émissaires (Canal Nord, la Régnette d'Eysines, la Jalle Neuve et le Chenal du canard - total de 13 km) et les linéaires des cours d'eau sur Saint-Jean d'Illac (Petites et Grandes Badines, Cerne, Crastes, Neuve, Camin, de Laperge, de Preuil et la partie du canal du Joure située sur la commune - total de 40 km).

Etude stratégique – Phase 4 : Définition des objectifs et des règles de gestion Fiches Actions du Plan de Gestion

Action A1 – Nature et description des opérations

1.2 Créer une journée d'information annuelle sur le bassin versant de la Jalle

Extrait : « ... En complément ou en remplacement du Comité de Territoire, sera créé un temps d'information accessible aux acteurs locaux pour présenter les bilans de l'année écoulée sur le territoire de la Jalle sur les différentes démarches : PPG, PPEANP, OAIM, Natura 2000 ... ».

Voir aussi A2 – Organisation de la gouvernance

Nature et description des opérations.

Extrait : « ... Sur le volet gouvernance et instance de pilotage, un travail démarre de mise à plat des différentes instances sur le territoire de la Jalle (COPIL, OAIM, PEANP, Natura 2000, communauté de territoire) afin de proposer une instance pour définir les orientations. Plusieurs scénarios sont à l'étude et feront à l'échelle du bassin versant l'objet de discussion avec les acteurs du territoire. Ce comité permettra de créer ou re créer du lien entre les différents acteurs et de sensibiliser chacun aux enjeux de l'autre dans un dialogue profitant à la collaboration ... ».

Concernant les entités « Comité de Territoire » et « communauté de territoire », une information complémentaire est-elle possible ?

Réponse du porteur de projet

Il s'agit d'une erreur qui sera corrigée dans la fiche A2 par le terme « Comité de Territoire »

Concernant la nouvelle instance créée et ses différents scénarii, une information complémentaire est-elle possible ?

Réponse du porteur de projet

Plusieurs scénarii et discussions sont en cours (inter-services, avec les élus, avec les services de l'Etat). Rien n'est acté pour l'instant.

1.6 Elaborer et diffuser un guide des bonnes pratiques du riverain et des usagers

Calendrier										
A1	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Plateforme d'échange										
Journée d'information annuelle										

ARTELIA / BM

« Action 1 - Améliorer la communication »-4

Concertation préalable										
Améliorer la communication interne										
Forum de la jalle	parlement de communication	Non								
Guide des bonnes pratiques										

Le dossier semble présenter 2 phases (2022 et 2029).

Concernant ce possible phasage, une information complémentaire est-elle possible ?

Réponse du porteur de projet

Il s'agit d'une erreur d'affichage dans le tableau. La réalisation du guide des bonnes pratiques est prévue pour 2022, le tableau va être corrigé.

Etude stratégique – Phase 4 : Définition des objectifs et des règles de gestion Fiches Actions du Plan de Gestion

Action A2 – Organisation de la gouvernance

Nature et description des opérations

2.3 Création d'outils pour la gestion partagée

Extrait : « ...Un travail de charte de gestion des ouvrages hydrauliques de la jalle est en cours avec toutes les ASA. L'idée est de partager les grands objectifs et de définir qui fait quoi ... ».

Voir aussi : A3 – Optimiser la gestion quantitative de la ressource

3.1 Faire une étude des débits entrants/sortants et du bon fonctionnement hydraulique du secteur (manipulation des ouvrages, nombre et dimensions des ouvrages de prélèvement, connexion et état des fossés, sources)

Extrait : « ... En outre, cette étude sera l'occasion de comprendre le fonctionnement hydraulique du secteur et de recenser les fossés (état des lieux, fonctionnement, emplacement, utilité) et des prises d'eau (diamètre, hauteur, état). Elle permettra de rationaliser leur fonctionnement et d'éviter les pertes. Elle sera faite en étroite collaboration avec les ASA ... ».

3.5 Faire une étude sur les ressources de substitution pour l'irrigation en associant le gestionnaire de la ressource en eau potable et les agriculteurs

Extrait : « ... Etudier des solutions alternatives d'approvisionnement pour l'irrigation en anticipation du changement climatique.

Plusieurs solutions seront à étudier et concerter avec les ASA, maraîchers et chambre d'agriculture ... ».

Voir aussi : annexe 2 – Liste des acteurs rencontrés – Entités / organisations représentants des associations (ASA d'Eysines / ASA de Bruges / ASA de Blanquefort)

Voir aussi : A9 – Gestion des zones humides

9.1 Etude et travaux pour la préservation et la restauration de zones humides sur 5 secteurs identifiés

Extrait : « ... 5) Signature de conventions entre le ou les propriétaires et le syndicat détaillant les mesures de restauration ... »

Concernant les ASA (rôle ...), une information complémentaire est-elle possible ?

Réponse du porteur de projet

Les Associations Syndicales Autorisées (ASA) sont des ASA d'irrigation regroupant les propriétaires fonciers des différents marais du bassin versant de la Jalle de Blanquefort.

Etude stratégique – Phase 4 : Définition des objectifs et des règles de gestion Fiches Actions du Plan de Gestion

Action A3 – Optimiser la gestion quantitative de la ressource  
Nature et description des opérations

NATURE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS	<p>L'objectif de Bordeaux Métropole est d'améliorer la situation actuelle et donc :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'assurer la disponibilité de la ressource pour maintenir tous les usages à l'aval et les fonctionnalités du milieu aquatique</li><li>- D'assurer une répartition juste et équilibrée de la ressource</li><li>- De faire face à l'engagement climatique et maintenir un débit d'étiage</li><li><b>- De maintenir un débit réservé (z 1/10ème du module, actuellement on est &lt; à 20% du module à l'étage avec le rejet de la STEP)</b></li><li>- De maintenir la sécurité et réduire les tensions entre les usagers (communautaires, propriétaires et exploitants)</li><li>- De diminuer le risque inondation.</li></ul> <p>Au vu des différents enjeux du secteur, des travaux ne pourront être engagés rapidement ; il faut passer par une phase d'acquisition de données et d'études de solutions alternatives. Ainsi, plusieurs solutions d'études sont proposées en suivant :</p>
--------------------------------------	--

Voir aussi : Dossier au titre de la Loi sur l'Eau – Etat initial – Hydrologie – Etiages et débits, pages 28 à 32

Concernant ce paragraphe, une information complémentaire est-elle possible ?

Réponse du porteur de projet

Le « module » d'un cours d'eau correspond au débit hydrologique moyen interannuel (pluriannuel), évalué sur 5 ans (QMNA5). C'est une synthèse des débits moyens annuels. Le débit réservé (le débit minimum à conserver dans le cours d'eau) doit être équivalent ou supérieur au 1/10<sup>e</sup> du débit moyen interannuel évalué sur 5 ans.

Etude stratégique – Phase 4 : Définition des objectifs et des règles de gestion Fiches Actions du Plan de Gestion

Action A4 – Optimiser la gestion du risque inondation

Point 4.2 : Protéger et pérenniser les champs d'expansion des crues notamment à l'amont (l'intégration de ce sujet dans les projets urbains est un enjeu majeur - la consolidation de cette approche devra se concrétiser dans le PLU dans le cadre de la prochaine révision)

Concernant le point 4.2, une information complémentaire est-elle possible (mise en place d'un règlement spécifique, surface impactée ...) ?

Réponse du porteur de projet

Cela pourra se concrétiser dans le PLU par l'élargissement des espaces protégés autour des cours d'eau (recul de 30m au lieu de 10m actuellement). Un travail est également en cours entre le centre GEMAPI et les services Urbanisme autour des zones inondables.

Etude stratégique – Phase 4 : Définition des objectifs et des règles de gestion Fiches Actions du Plan de Gestion

Action A5 – Restauration de la continuité écologique

L'action A5 identifie 7 volets

5.1 : Rétablissement de la continuité écologique sur le secteur aval (écluse de Grattequina des Religieuses)

5.2 : Secteur de la Réserve Naturelle et des moulins (Pont de l'île et Baron)

5.3 : Secteur de Jallepont (seuils)

5.4 : Secteur écluse de Jallepont, moulins du Moulin et de Bussaguet

5.5 : Secteur Thil

**5.6 : ??????????????????**

5.7 : Secteur moulin Bidon

Concernant le point 5.6, une information complémentaire est-elle possible ?

Réponse du porteur de projet

Il s'agit d'une erreur de numérotation automatique qui va être corrigée. La partie 5.7 sera numérotée « 5.6 ». L'action A5 identifie 6 volets (5.1 à 5.6).

Etude stratégique – Phase 4 : Définition des objectifs et des règles de gestion Fiches Actions du Plan de Gestion

Action A6 – Restauration hydromorphologique

Création de banquettes (site 4 : amont craste Laperge) et création de seuils (site 8 : le Cerne)

Calendrier										
A6	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Etude d'avant-projet pour la création de seuils et de banquettes en lit mineur et dossiers réglementaires associés (loi sur l'eau, DIG)	■									
<u>Création de banquettes :</u>										
Site 1 : captage AEP du Thil						■	■	■		
Site 2 : jalle d'Eysines (en lien avec recul de digues)					■	■	■	■		
Site 3 : jalle du Sable (en lien avec recul de digues)	■	■	■	■						
Site 4 : amont craste Laperge	/									
Site 9 : jallère Labatut	■	■								
<u>Création de seuils (rechargement) :</u>										
Site 5 : camp de Souge		■	■	■	■					
Site 6 : ruisseau du haillan (en lien avec étude hydraulique)			■	■	■					
Site 7 : le Magudas (en lien avec étude hydraulique)					■	■	■	■		
Site 8 : le Cerne	/								■	
Réouverture de la jallère										
Le dossier est muet sur le calendrier de réalisation des opérations (craste Laperge et le Cerne sont en lien avec la CDC « Jalle Eau Bourde » : pas de convention signée)										
Concernant la réalisation de ces aménagements, une information complémentaire est-elle possible ?										
<b>Réponse du porteur de projet</b>										
Les sites 4 et 8 se situent sur la commune de Saint-Jean-d'Illac, secteur qui a été étudié mais qui ne fait pas partie de la DIG de Bordeaux Métropole.										
Etude stratégique – Phase 4 : Définition des objectifs et des règles de gestion Fiches Actions du Plan de Gestion										
Action A9 – Gestion des zones humides										
9.3 Animer un groupe de travail ou d'échange sur la connaissance des zones humides du BV										
Extrait : « ... Identifier, connaître et cartographier : Le groupe de travail organisé par BM pourra réunir l'ensemble des partenaires identifiés sur cette thématique afin de poursuivre les inventaires et leur suivi. Le groupe de travail suivra les avancées des méthodes nationales d'identification et recherchera l'homogénéité des démarches sur l'ensemble du bassin versant. Parmi celles-ci, il s'agira notamment :										
D'identifier le ou les services rendus à suivre et évaluer en partenariat avec la Direction de la Nature et le comité de suivi (partenariat scientifique à envisager ?), dans le contexte du changement climatique ... »										
Concernant ce partenariat, une information complémentaire est-elle possible ?										
<b>Réponse du porteur de projet</b>										
Des partenariats scientifiques ont déjà été engagés par la Direction de la Nature (INRAE, Université de Bordeaux, etc.). Ils pourront être mobilisés pour travailler sur les services rendus par les zones humides.										
9.4 Eléments de connaissance relatifs à l'OIM Bordeaux Aéroparc										
5 secteurs prioritaires ont été identifiés pour préserver et restaurer les zones humides (secteur 5 Cerne à la confluence des Petites Badines – Sablière)										

Le dossier indique un calendrier de réalisation des opérations (le Cerne est en lien avec la CDC « Jalle Eau Bourde » : pas de convention signée)

Concernant le secteur prioritaire n°5, une information complémentaire est-elle possible ?

## Réponse du porteur de projet

Afin d'homogénéiser la prise en compte du secteur du Cerne (secteur qui a été étudié mais qui ne fait pas partie de la DIG), ce secteur va être retiré du calendrier de réalisation des opérations, et traité de la même façon que dans le calendrier associé à la fiche action A6.

Périmètres des zones humides - Secteur 1 (Jalle de Saint-Médard)



Des bâtis semblent être présents. Concernant les impacts potentiels de l'A9 (9.1 : Etude et travaux pour la préservation et la restauration de zones humides sur 5 secteurs identifiés et 9.3 : Animer un groupe de travail ou d'échange sur la connaissance des zones humides du BV), une information complémentaire est-elle possible ?

## Réponse du porteur de projet

Les bâtiments visibles sur la carte du secteur 1 sont des abris à chevaux qui ont été implantés illégalement. Dans les périmètres de protection des captages d'eau potable, les chevaux peuvent pâture mais ne sont pas autorisés à y rester en permanence.

Etude stratégique – Phase 4 : Définition des objectifs et des règles de gestion Fiches Actions du Plan de Gestion

Action A13 – Fiche Site des Sources de Thil – Gamarde

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cours d'eau étudiés</li> <li>- Creation lit d'étalement : favoriser la dynamique du courant</li> <li>- Favoriser la ripisylve RD (ombrage)</li> <li>Lutte contre Impatiens et autres EEE</li> <li>Favoriser les débordements</li> </ul>
<p>Concernant la ripisylve RD (ombrage), une information complémentaire est-elle possible ?</p> <p><b>Réponse du porteur de projet</b> Le terme « RD » identifie la Rive Droite d'un cours d'eau. Elle se situe au sud, la ripisylve sur cette berge permettra ainsi de créer de l'ombrage sur le cours d'eau en été.</p> <p>Concernant les débordements (les favoriser)</p> <p>Des bâtis semblent être présents. Concernant les impacts potentiels de l'A13 (notamment 13.3 : Actions hydromorphologie), une information complémentaire est-elle possible ?</p> <p><b>Réponse du porteur de projet</b> Les bâtis visibles sur la carte ne seront pas impactés par les débordements / inondations (ils ne sont pas situés dans la zone inondable).</p>	
<p>Dossier au titre de la loi sur l'eau et Déclaration d'Intérêt Général</p> <p>I. Indicateurs de suivi, pages 123 et 124. Remarque : le tableau est illisible (se référer à : Etude stratégique – Phase 4, pages 31 à 34).</p>	
<p><b>Réponse du porteur de projet</b> En effet, c'est un problème dû à l'impression des documents, qui sera corrigé.</p> <p>Etude stratégique – Phase 4 : Définition des objectifs et des règles de gestion Fiches Actions du Plan de Gestion Point 6.4 Synthèse des objectifs / Actions / Indicateurs, pages 31 à 34 Les points 1.6 : Elaborer et diffuser un guide des bonnes pratiques du riverain et des usagers / 4.7 : Assurer la surveillance régulière et l'entretien des digues / 5.5 : Secteur Thil / 5.6 : ce point est absent / 5.7 : Secteur moulin Bibon.</p> <p>Il existe des indicateurs des objectifs opérationnels. Le tableau est muet sur les indicateurs de suivi des actions. Une information complémentaire est-elle possible (les indicateurs peuvent être fondus à ceux dédiés aux objectifs opérationnels et/ou ceux relatifs au suivi des actions) ?</p> <p><b>Réponse du porteur de projet</b> La structure et le contenu de ce tableau ont été largement discutés et concertés avec l'Agence de l'eau. Comme indiqué en préalable de la partie 6.4 page 30, ce tableau propose une synthèse à la fois des indicateurs d'atteinte des objectifs et des indicateurs de suivi des actions (colonne 5 « Indicateurs d'atteinte des objectifs opérationnels » et colonne 9 « Indicateurs de suivi des actions »). Les actions qui ne figurent pas dans le tableau vont être complétées.</p> <p>Dossier au titre de la loi sur l'eau et Déclaration d'Intérêt Général Point 7.4 Définition et hiérarchisation des objectifs, tableau n°20, pages 91 et 92</p>	

<b>Trame verte et bleue</b>	<b>Restauration hydromorphologique du réseau hydrographique</b>	18	Réduire l'érosion et l'incision sur 4 secteurs à l'amont tout en réhabilitant les champs d'expansion des crues et favorisant la reconnexion des zones humides
		19	Restauration de la dynamique des écoulements et de la ripisylve sur 3 secteurs à l'aval et 1 à l'amont
	<b>Restaurer et entretenir le patrimoine naturel de la jalle</b>	20	Préserver les milieux naturels aux abords de la jalle en pérennisant l'entretien régulier déjà pratiqué et en restaurant la ripisylve sur 6 secteurs
		21	Réduire la dégradation des milieux naturels aux abords de la jalle en agissant sur les espèces exotiques envahissantes sur X% (à préciser ultérieurement) du linéaire où elles sont présentes
		22	Restaurer des zones humides sur 5 secteurs prioritaires amont du BV de la jalle de Blanquefort
		23	Pérenniser la préservation des zones humides là où des plans de gestion existent déjà
		24	Coordonner l'action de la direction de la Nature de Bordeaux Métropole « BiodiverCité » pour améliorer la connaissance sur les zones humides

Dossier au titre de la Loi sur l'Eau et Déclaration d'intérêt général

ETUDE DE DEFINITION DE LA RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE DE LA JALLE DE BLANQUEFORT ET SES AFFLUENTS

ARTELIA / SEPTEMBRE 2020 / 4351465

PAGE 92 / 150

Etude Stratégique – Phase 4 : Définition des objectifs et des règles de gestion  
 Point 5.1 Définition des objectifs opérationnels, tableau n°5, pages 15 et 16

Trame verte et bleue	Restaurer hydromorphologique du réseau hydrographique	18	Réduire l'érosion et l'incision sur 4 secteurs à l'amont tout en réhabilitant les champs d'expansion des crues et favorisant la reconnexion des zones humides
		19	Restaurer la dynamique des écoulements et de la ripisylve sur 3 secteurs à l'aval et 1 à l'amont
	Restaurer et entretenir le patrimoine naturel de la jalle	20	Préserver les milieux naturels aux abords de la jalle en pérennisant l'entretien régulier déjà pratiqué et en restaurant la ripisylve sur 6 secteurs
		21	Réduire la dégradation des milieux naturels aux abords de la jalle en agissant sur les espèces exotiques envahissantes sur le linéaire où elles sont présentes
		22	Restaurer des zones humides sur 5 secteurs prioritaires amont du BV de la jalle de Blanquefort et
		23	Pérenniser la préservation des zones humides là où des plans de gestion existent déjà
		24	Coordonner l'action de la direction de la Nature de Bordeaux Métropole « BiodiverCité » pour améliorer la connaissance sur les zones humides
	Contribuer à l'atteinte du bon état ou bon potentiel des masses d'eaux	25	A l'aval, réduire la pollution bactériologique en supprimant le piétinement par le bétail dans le cours d'eau (jalle de Blanquefort, jalle du sable et jalle Neuve)
		26	A l'aval, contribuer à améliorer l'oxygénation de la jalle de Blanquefort : atteinte du bon état pour les paramètres DCO et COD, pour 80% des stations de la masse d'eau FRFR51 "jalle de Blanquefort du confluent du Bibey à la Gironde"
		27	Suivre la qualité de l'eau et coordonner les différents suivis via l'observatoire de la Jalle
		28	Sur tout le bassin versant : communiquer sur l'état dégradé des masses d'eau lié aux fortes concentrations en métaux et bactériologiques, sensibiliser sur les rejets (industriels et urbains) et l'assainissement et suivre la qualité de ces rejets
		29	Lutter contre la présence de déchets

Point 5.2 Compatibilité des objectifs avec le SDAGE Adour-Garonne, tableau n°6, pages 19 et 20

**Etude de définition de la restauration hydromorphologique et du programme pluriannuel de gestion de la Jalle de Blanquefort et ses affluents**  
**Etude Stratégique**  
**PHASE 4 : DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES REGLES DE GESTION -**  
**FICHES ACTIONS DU PLAN DE GESTION**

D- PRÉSERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITÉS	D4 Diagnostiquer et réduire l'impact des éclusées et variations artificielles de débits	16	Tests et suivis des effets de la restauration écologique des ouvrages sur les niveaux d'eau notamment vis-à-vis des prises d'eau et des interactions avec la nappe souterraine
		17	Inciter, accompagner techniquement et coordonner les autres propriétaires d'ouvrages à restaurer la continuité écologique
	D16 Établir et mettre en œuvre les plans de gestion des cours d'eau à l'échelle des bassins versants	Elaboration du PPG jalle des Blanquefort et ses affluents	
	D19 Gérer les déchets flottants* et valoriser les bois flottants	29	Lutter contre la présence de déchets
	D20 Mettre en œuvre les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique	15	Restaurer la libre circulation piscicole et sédimentaire de 7 ouvrages de Bordeaux Métropole à l'aval dans les 5 ans à venir
	D23 Prendre en compte les plans départementaux de gestion piscicole et les plans de gestion des poissons migrateurs		
	D30 Adapter la gestion des milieux et des espèces	18	Réduire la dégradation des milieux naturels aux abords de la jalle en agissant sur les espèces exotiques envahissantes sur X% du linéaire où elles sont présentes
		21	Réduire l'érosion et l'incision sur 4 secteurs à l'amont tout en réhabilitant les champs d'expansion des crues et favorisant la reconnexion des zones humides

Concernant les différentes rédactions des points n°18 et 21, une information complémentaire est-elle possible ?

Réponse du porteur de projet

Il s'agit d'une erreur (évolution de la rédaction au cours de la réalisation du PPG) qui va être corrigée.

Dossier au titre de la loi sur l'eau et Déclaration d'Intérêt Général

Point 7.4 Définition et hiérarchisation des objectifs, tableau n°20, pages 91 et 92

Trame verte et bleue	Restauration de la continuité écologique	15	Restaurer la libre circulation piscicole et sédimentaire de 7 ouvrages de Bordeaux Métropole à l'aval dans les 10 ans à venir
		16	Tests et suivis des effets de la restauration écologique des ouvrages sur les niveaux d'eau notamment vis-à-vis des prises d'eau et des interactions avec la nappe souterraine
		17	Inciter, accompagner techniquement et coordonner les autres propriétaires d'ouvrages à restaurer la continuité écologique
	Restauration hydromorphologique du réseau hydrographique	18	Réduire l'érosion et l'incision sur 4 secteurs à l'amont tout en réhabilitant les champs d'expansion des crues et favorisant la reconnexion des zones humides
		19	Restauration de la dynamique des écoulements et de la ripisylve sur 3 secteurs à l'aval et 1 à l'amont
	Restaurer et entretenir le patrimoine naturel de la jalle	20	Préserver les milieux naturels aux abords de la jalle en pérennisant l'entretien régulier déjà pratiqué et en restaurant la ripisylve sur 6 secteurs
		21	Réduire la dégradation des milieux naturels aux abords de la jalle en agissant sur les espèces exotiques envahissantes sur X% (à préciser ultérieurement) du linéaire où elles sont présentes
		22	Restaurer des zones humides sur 5 secteurs prioritaires amont du BV de la jalle de Blanquefort
		23	Pérenniser la préservation des zones humides là où des plans de gestion existent déjà
		24	Coordonner l'action de la direction de la Nature de Bordeaux Métropole « BiodiverCité » pour améliorer la connaissance sur les zones humides

Dossier au titre de la Loi sur l'Eau et Déclaration d'intérêt général

ETUDE DE DEFINITION DE LA RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE DE LA JALLE DE BLANQUEFORT ET SES AFFLUENTS

ARTElia / SEPTEMBRE 2020 / 4351463

PAGE 92 / 150

Etude Stratégique – Phase 4 : Définition des objectifs et des règles de gestion

Point 5.1 Définition des objectifs opérationnels, tableau n°5, pages 15 et 16

Point 5.2 Compatibilité des objectifs avec le SDAGE Adour-Garonne, tableau n°6, pages 19 et 20

**Etude de définition de la restauration hydromorphologique et du programme pluriannuel de gestion de la Jalle de Blanquefort et ses affluents**

**Etude Stratégique**

**PHASE 4 : DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES REGLES DE GESTION -  
FICHES ACTIONS DU PLAN DE GESTION**

		<b>14</b>	<b>Pérenniser la gestion des digues</b>
<b>Restaurer de la continuité écologique</b>		<b>15</b>	<b>Restaurer la libre circulation piscicole et sédimentaire de 7 ouvrages de Bordeaux Métropole à l'aval dans les 5 ans à venir</b>
		<b>16</b>	<b>Tests et suivis des effets de la restauration écologique des ouvrages sur les niveaux d'eau notamment vis-à-vis des prises d'eau et des interactions avec la nappe souterraine</b>
		<b>17</b>	<b>Inciter, accompagner techniquement et coordonner les autres propriétaires d'ouvrages à restaurer la continuité écologique</b>

Concernant le point n°15 et ses différentes durées prévisionnelles (5 ou 10 ans), une information complémentaire est-elle possible ?

Réponse du porteur de projet

La durée prévisionnelle est de 10 ans. La correction va être apportée.

Dossier au titre de la loi sur l'eau et Déclaration d'Intérêt Général

Point 18 Compatibilité avec le SDAGE / PDM Adour-Garonne, tableau n°2, pages 130 et 131

M2A03	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité (à délivrer)	ROE28890 - Moulin de Causian - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	Bx-Métropole	P1	Prélevé d'urgence haut	1	FRS1	/
M2A03	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité (à délivrer)	ROE97181 - Moulin Bidon - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	Hauts-Médocas	P1	Prélevé d'urgence haut	1	FRS1.1	5.7. Secteur moulin Bidon
M2A02	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité (à délivrer)	ROE664490 - Ponts à l'aval de la Jalle de Blanquefort - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	GPMB	P0	Prélevé d'urgence très haut	1	FRS1	5.1. Rétablissement de la continuité écologique sur le secteur aval : écluses de Grattequina et des Religieuses
M2A03	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité (à délivrer)	ROE28290 - Pelles de l'île - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	Bx-Métropole	P0	Prélevé d'urgence très haut	1	FRS1	5.1. Rétablissement de la continuité écologique sur le secteur aval : écluses de Grattequina et des Religieuses
M2A03	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité (à délivrer)	ROE684486 - Portes à l'aval de la Jalle de Blanquefort - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	Société civile de Flanmeau	P0	Prélevé d'urgence très haut	1	FRS1	/
M2A02	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité (à délivrer)	ROE28546 - Moulin de Gajac - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	Haut Lamy	P1	Prélevé d'urgence haut	1	FRS1	A5 (en cours de discussion avec les propriétaires) Dossier au titre de la loi sur l'eau et Déclaration d'intérêt général HYDROMORPHOLOGIQUE DE LA JALLE DE BLANQUEFORT ET SES AFFLUENTS
M2A03	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité (à délivrer)	ROE28316 - Vanne du parc de Majolan aval - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	Bx-Métropole	P2	Prélevé d'urgence très haut	1	FRS1	
M2A03	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité (à délivrer)	ROE28307 - Moulin de Cantenet - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	Bx-Métropole	P1	Prélevé d'urgence haut	1	FRS1	ARTICLE / SEPTEMBRE 2010 / 4295445 PAGE 150 / 150
M2A03	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité (à délivrer)	ROE97186 - Pont aval de la carrière - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	Bx-Métropole	P1	Prélevé d'urgence haut	1	FRS1.1	/
M2A03	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité (à délivrer)	ROE28323 - Vanne du parc de Majolan amont	Prévisionnelle	Société civile de Flanmeau	P0	Prélevé d'urgence très haut	1	FRS1	/
M2A02	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité (à délivrer)	ROE28509 - Moulin de Causian - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	Bx-Métropole	P2	Prélevé d'urgence haut	1	FRS1	5.7. Secteur moulin Bidon
M2A03	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité (à délivrer)	ROE97187 - Moulin Bidon - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	Hauts-Médocas	P1	Prélevé d'urgence haut	1	FRS1.1	5.7. Secteur moulin Bidon
M2A02	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité (à délivrer)	ROE664495 - Portes à l'aval de la Jalle de Blanquefort - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	GPMB	P0	Prélevé d'urgence très haut	1	FRS1	5.1. Rétablissement de la continuité écologique sur le secteur aval : écluses de Grattequina et des Religieuses
M2A03	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité (à délivrer)	ROE28290 - Pelles de l'île - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	Bx-Métropole	P0	Prélevé d'urgence très haut	1	FRS1	5.1. Rétablissement de la continuité écologique sur le secteur aval : écluses de Grattequina et des Religieuses
M2A03	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité (à délivrer)	ROE684496 - Portes à l'aval de la Jalle de Blanquefort - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	Société civile de Flanmeau	P0	Prélevé d'urgence très haut	1	FRS1	/
M2A02	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité (à délivrer)	ROE28316 - Vanne du parc de Majolan aval - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	Haut Lamy	P1	Prélevé d'urgence très haut	1	FRS1	A5 (en cours de discussion avec les propriétaires)
M2A03	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité (à délivrer)	ROE28316 - Vanne du parc de Majolan aval - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	Bx-Métropole	P2	Prélevé d'urgence très haut	1	FRS1	
M2A02	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité (à délivrer)	ROE28307 - Moulin de Cantenet - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	Bx-Métropole	P1	Prélevé d'urgence haut	1	FRS1	/
M2A03	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité (à délivrer)	ROE97186 - Pont aval de la carrière - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	Bx-Métropole	P1	Prélevé d'urgence haut	1	FRS1.1	/
M2A03	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité (à délivrer)	ROE28323 - Vanne du parc de Majolan amont	Prévisionnelle		P2	Prélevé d'urgence très haut	1	FRS1	/
M2A03	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité (à délivrer)	ROE97204 - Vanne de Jalepont - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	Bx-Métropole	P1	Prélevé d'urgence haut	1	FRS1	A5 - restauration de la continuité écologique 5.4. Secteur écluses de Jalepont, moulins du Moulinet et du Bousquet

Etude Stratégique – Phase 4 : Définition des objectifs et des règles de gestion

Point 5.2 Compatibilité avec le SDAGE / PDM Adour-Garonne, tableau n°7, pages 21 et 22

Mesure PAOT	Life Long Type action	Titre	Accompagnement	Mois	Priorité	Nb de M6 concernées	Liste mesures d'ans concernées	Actions du PPG	
AG003	Limiter les apports en pesticides agrotoxiques et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytopharmaceutique	mettre en œuvre les actions du PPEAMP des Jalles pour réduire les pollutions diffusées d'origine agrotoxique et préserver les ZH	Engagée	BORDEAUX MÉTROPOLE	P1	P1 Dégré d'urgence haut	1	M6S1	1.1. Améliorer la qualité des eaux 1.2. Améliorer les connaissances
AG006	Supprimer le rejet des eaux d'épuisement en débit d'échange et/ou décaler le point de rejet	Transfert des effluents Instituts de la STEP d'ESYNES CANTONNALES vers la STEP de Blanquefort	Engagée	BORDEAUX MÉTROPOLE	P1	P1 Dégré d'urgence très haut	1	M6S1	1.1. Améliorer la qualité des eaux 1.2. Améliorer les connaissances
GO002	Mettre en place ou renforcer un outil de gestion renouvelée (hors SDAGE)	Aménagement d'un corridor territorial et d'une animation renouvelée sur le Bé de la Jalle de Blanquefort	Prévisionnelle	BORDEAUX MÉTROPOLE	P2	P2 Dégré d'urgence très haut	3	M6S1, M6S1.1, M6S1.2, M6S1.3, M6S1.4	1.1. Mise en place d'une plateforme d'échange et de suivi 1.2. Mise en place d'information annuelle sur le bassin versant de la Jalle 1.3. Réaliser une concertation des acteurs 1.4. Mise en place d'actions de sensibilisation 1.5. Améliorer la communication interne à BM 1.6. Sensibilisation, animation et pédagogique
GO003	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation	Animation du technicien GEMAPI du bré de Blanquefort	Engagée	BORDEAUX MÉTROPOLE	P2	P2 Dégré d'urgence très haut	5	M6S1, M6S1.1, M6S1.2, M6S1.3, M6S1.4	1.1. Réaliser une plateforme d'échange et de suivi avec les acteurs de GEMAPI et des propriétaires 1.2. Section de la Réserve Naturelle et des marais 1.3. Secteur de Jallepoint (exclus) : 1.4. Secteur de la Jallepoint, marais du Moulinet et de Blanquefort 1.5. Secteur Thé 1.6. Secteur marais Blanquefort
M6A01	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques	Réaliser un diagnostic sur la continuité écologique et un plan de gestions des niveaux d'eau	Engagée	BM	P2	P2 Dégré d'urgence très haut	4	M6S1, M6S1.1, M6S1.2, M6S1.3, M6S1.4	5.1. Réalisation de la continuité écologique sur le secteur avec exclusions de GEMAPI et des propriétaires 5.2. Section de la Réserve Naturelle et des marais 5.3. Secteur de Jallepoint (exclus) : 5.4. Secteur de la Jallepoint, marais du Moulinet et de Blanquefort 5.5. Secteur Thé 5.6. Secteur marais Blanquefort
M6A01	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques	Réviser et HOE le PPG milieux aquatiques de la Jalle de Blanquefort avec volet hydromorphose, qualité, quantité, hydrologie	Engagée	BM	P2	P2 Dégré d'urgence très haut	5	M6S1, M6S1.1, M6S1.2, M6S1.3, M6S1.4	toutes les actions du PPG
M6A02	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil au long d'un cours d'eau	Restaurer l'espace de fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau	Prévisionnelle	BM	P1	P1 Dégré d'urgence haut	2	M6S1, M6S1.1	6.2. Création de bancettes végétalisées : Thé, Bé et Théaval, partie du Bé, amont du ruisseau Labergue, Jalle point 6.3. Réécoulement de la Jalle
M6A03	Aménager un ouvrage qui contrarie la continuité écologique (barrage ou déversoir)	Aménager le moulin noir et le moulin blanc (bras rive droite)	Prévisionnelle	Propriétaires	P2	P2 Dégré d'urgence moyen	1	M6S1	A5 (en cours de discussion avec les propriétaires)
M6A03	Concessionner la gestion des ouvrages	Mettre en place une gestion des ouvrages pour permettre d'avoir un niveau d'eau compatible avec le vécu aquatique	Initiée	BM	P2	P2 Dégré d'urgence moyen	2	M6S1, M6S1.1	3.1. Concéder et en signer un protocole d'implémentation sur les ouvrages 3.4. Proposer un outil de communication et d'information en cas d'urgence
M6A03	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contrarie la continuité (à déferir)	ROE28312 - Moulin du Moulinet - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	Br-Métropole	P1	P1 Dégré d'urgence haut	1	M6S1	4.1. Restauration de la continuité écologique : 4.2. Restauration de la continuité écologique : 4.3. Secteur de la Jallepoint, marais du Moulinet et de Blanquefort
M6A03	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contrarie la continuité (à déferir)	ROE28317 - Moulin du Thé - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	Br-Métropole	P1	P1 Dégré d'urgence haut	1	M6S1	5.5. Secteur Thé
M6A03	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contrarie la continuité (à déferir)	ROE28318 - Moulin de Caupian - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	Br-Métropole	P1	P1 Dégré d'urgence haut	1	M6S1	1.3. Restauration de la continuité écologique : 1.4. Restauration de la continuité écologique : 1.5. Secteur de la Jallepoint, marais du Moulinet et de Blanquefort
M6A03	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contrarie la continuité (à déferir)	ROE97187 - Moulin Belon - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	Marie-Métropole	P1	P1 Dégré d'urgence haut	1	M6S1.1	5.7. Secteur marais Blanquefort
M6A03	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contrarie la continuité (à déferir)	ROE6405 - Portes à flot aval de la Jalle de Blanquefort - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	OPBES	P2	P2 Dégré d'urgence très haut	1	M6S1	5.1. Réalisation de la continuité écologique sur le secteur avec exclusions de GEMAPI et des propriétaires
M6A03	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contrarie la continuité (à déferir)	ROE28290 - Pentes de l'île - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	Br-Métropole	P2	P2 Dégré d'urgence très haut	1	M6S1	5.1. Réalisation de la continuité écologique sur le secteur avec exclusions de GEMAPI et des propriétaires
M6A03	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contrarie la continuité (à déferir)	ROE6404 - Portes à flot amont de la Jalle de Blanquefort - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	Secteur amont de l'Orbey	P2	P2 Dégré d'urgence très haut	1	M6S1	1.1. Etude et travaux pour la prévention et la restauration de zones humides sur 5 secteurs identifiés
M6A06	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	Restauration et gestion des zones humides du camp militaire de Souge	Engagée	CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS AQUITAINE	P0	P0 Dégré d'urgence très haut	1	M6S1.1	9.1. Etude et travaux pour la prévention et la restauration de zones humides sur 5 secteurs identifiés 9.2. Maintenir le partenariat avec la Réserve Naturelle, du Camp de Souge et le gestionnaire du site des sources du Thé, dans le but de préserver et relancer les plans de gestion
M6A06	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	Reconnecter les zones humides amont	Prévisionnelle	BM	P2	P1 Dégré d'urgence haut	4	M6S1, M6S1.1, M6S1.2, M6S1.3	9.1. Etude et travaux pour la prévention et la restauration de zones humides sur 5 secteurs identifiés 9.2. Maintenir le partenariat avec la Réserve Naturelle, du Camp de Souge et le gestionnaire du site des sources du Thé, dans le but de préserver et relancer les plans de gestion
M6A06	Réaliser une opération d'entretien ou de gestion régulière d'une zone humide	Gestion de la réserve naturelle des Marais de Bruges	Engagée	SOCIÉTÉ D'ÉTUDE PROTECTION AMÉNAGEMENT DE LA NATURE	P2	P2 Dégré d'urgence moyen	1	M6S1	9.3. Etude et travaux sur les ressources de substitution pour l'implémentation en assurant la gestionnaire de la ressource en eau potable et les agriculteurs 9.4. Etude et place d'un groupe projet en assurant les partenaires techniques pour installer de nouveaux pélomètres et avoir un suivi régulier de ceux qui existent (M6)
PES01	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau	Réaliser une étude sur le fonctionnement hydrologique de la jalle	Prévisionnelle	BM	P1	P1 Dégré d'urgence haut	2	M6S1, M6S1.4	

ARTELIA - 4301465 / DEPT M6P0RE 2020

21

M6A03	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contrarie la continuité (à déferir)	ROE28388 - Moulins de Gajac - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	Mme LAMY	P1	P1 Dégré d'urgence haut	1	M6S1	A5 (en cours de discussion avec les propriétaires)
M6A03	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contrarie la continuité (à déferir)	ROE28316 - Verrine du pont de Majolan aval - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle		P2	P2 Dégré d'urgence moyen	1	M6S1	/
M6A03	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contrarie la continuité (à déferir)	ROE28397 - Restauration de Caupian - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	Br-Métropole	P1	P1 Dégré d'urgence haut	1	M6S1	/
M6A03	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contrarie la continuité (à déferir)	ROE97188 - Pont aval de la carrière - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	Br-Métropole	P1	P1 Dégré d'urgence haut	1	M6S1.1	/
M6A03	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contrarie la continuité (à déferir)	ROE28322 - Verrine du pont de Majolan amont - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	Marie-Métropole	P2	P2 Dégré d'urgence moyen	1	M6S1	/
M6A03	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contrarie la continuité (à déferir)	ROE97204 - Verrine de Jallepoint - restauration de la continuité écologique	Prévisionnelle	Br-Métropole	P1	P1 Dégré d'urgence haut	1	M6S1	A5 - restauration de la continuité écologique sur le secteur éclusé de Jallepoint, marais du Moulinet et de Blanquefort
M6A06	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	Restauration et gestion des zones humides du camp militaire de Souge	Engagée	CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS AQUITAINE	P0	P0 Dégré d'urgence très haut	1	M6S1.1	9.1. Etude et travaux pour la prévention et la restauration de zones humides sur 5 secteurs identifiés 9.2. Maintenir le partenariat avec la Réserve Naturelle, du Camp de Souge et le gestionnaire du site des sources du Thé, dans le but de préserver et relancer les plans de gestion
M6A06	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	Reconnecter les zones humides amont	Prévisionnelle	BM	P2	P1 Dégré d'urgence haut	4	M6S1, M6S1.1, M6S1.2, M6S1.3	9.1. Etude et travaux pour la prévention et la restauration de zones humides sur 5 secteurs identifiés 9.2. Maintenir le partenariat avec la Réserve Naturelle, du Camp de Souge et le gestionnaire du site des sources du Thé, dans le but de préserver et relancer les plans de gestion
M6A06	Réaliser une opération d'entretien ou de gestion régulière d'une zone humide	Gestion de la réserve naturelle des Marais de Bruges	Engagée	SOCIÉTÉ D'ÉTUDE PROTECTION AMÉNAGEMENT DE LA NATURE	P2	P2 Dégré d'urgence moyen	1	M6S1	9.3. Etude et travaux sur les ressources de substitution pour l'implémentation en assurant la gestionnaire de la ressource en eau potable et les agriculteurs 9.4. Etude et place d'un groupe projet en assurant les partenaires techniques pour installer de nouveaux pélomètres et avoir un suivi régulier de ceux qui existent (M6)
PES01	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau	Réaliser une étude sur le fonctionnement hydrologique de la jalle	Prévisionnelle	BM	P1	P1 Dégré d'urgence haut	2	M6S1, M6S1.4	

La colonne « Actions du PPG ». Dans cette colonne, 6 lignes ne sont pas renseignées.

Le libellé des ouvrages indique un enjeu lié à la continuité écologique.

L'Objectif Général « Restaurer la continuité écologique » et les Objectifs Opérationnels 15 : Restaurer la libre circulation piscicole et sédimentaire de 7 ouvrages de BM à l'aval dans les 5 ans à venir / 16 : Tests et suivis des effets de la restauration écologique des ouvrages sur les niveaux d'eau notamment vis-à-vis des prises d'eau et des interactions avec la nappe souterraine / 17 : Inciter, accompagner techniquement et coordonner les autres propriétaires d'ouvrages à restaurer la continuité écologique. Ils sont pris en charge par la fiche A5 : Restauration de la continuité écologique (de couleur jaune : identifiant des travaux).

La fiche A5 est associée aux fiches A1 / A3 / A4 / A6 / A10.

Concernant les 6 lignes des tableaux n°2 et 7 (Moulin de Caupian / Portes à flot amont de la Jalle de Blanquefort / Vanne du parc de Majolan aval / Moulin de Canteret / Pont aval de la carrière / Vanne du parc de Majolan amont), une information complémentaire est-elle possible ?

Réponse du porteur de projet

Ces 6 ouvrages ne sont plus classés prioritaires pour la restauration de la continuité écologique (déclassement), pour diverses raisons : ouvrages déjà transparents ou situés sur un bras qui est déclassé. C'est pourquoi ces ouvrages ne sont pas inclus dans les ouvrages à restaurer pour la continuité écologique du PPG de la Jalle de Blanquefort. Ce déclassement n'a pas encore été pris en compte dans le SDAGE et son Programme de Mesures (PDM), c'est pourquoi ils y figurent encore.

Moulin de Caupian : le moulin est déjà transparent pour la continuité écologique  
Portes à flot amont de la Jalle de Blanquefort : il s'agit des portes à flots des Religieuses qui ne sont pas fonctionnelles et sont franchissables  
Vanne du parc de Majolan aval / Moulin de Canteret / Vanne du parc de Majolan amont : il s'agit du bras Nord, qui a été déclassé, ce n'est plus un tronçon prioritaire pour la restauration de la continuité écologique.  
Pont aval de la carrière : le rétablissement de la continuité écologique a été réalisé en 2016 par la DFCI Gironde.

En lien avec les communes de Saint-Aubin-de-Médoc et de Saint-Jean-d'Illac

Saint-Aubin-de-Médoc : hors OAIM (2 avis de la commune : 21 septembre 2020 = 3 réserves et 18 janvier 2021 = proposition de ne pas adhérer au projet) / dans la DIG du PPG

Saint-Jean-d'Illac : hors OAIM / hors DIG du PPG (absence de convention) mais ayant participé à la démarche  
L'OAIM : l'adhésion n'est pas obligatoire. Le PPG : la commune est hors Bordeaux Métropole = nécessite de signer une convention (compétence CDC Jalle Eau Bourde).

Afin de ne pas exclure totalement ces communes des projets OAIM et PPG, existe-t-il des démarches qui peuvent être entreprises par Bordeaux Métropole ?

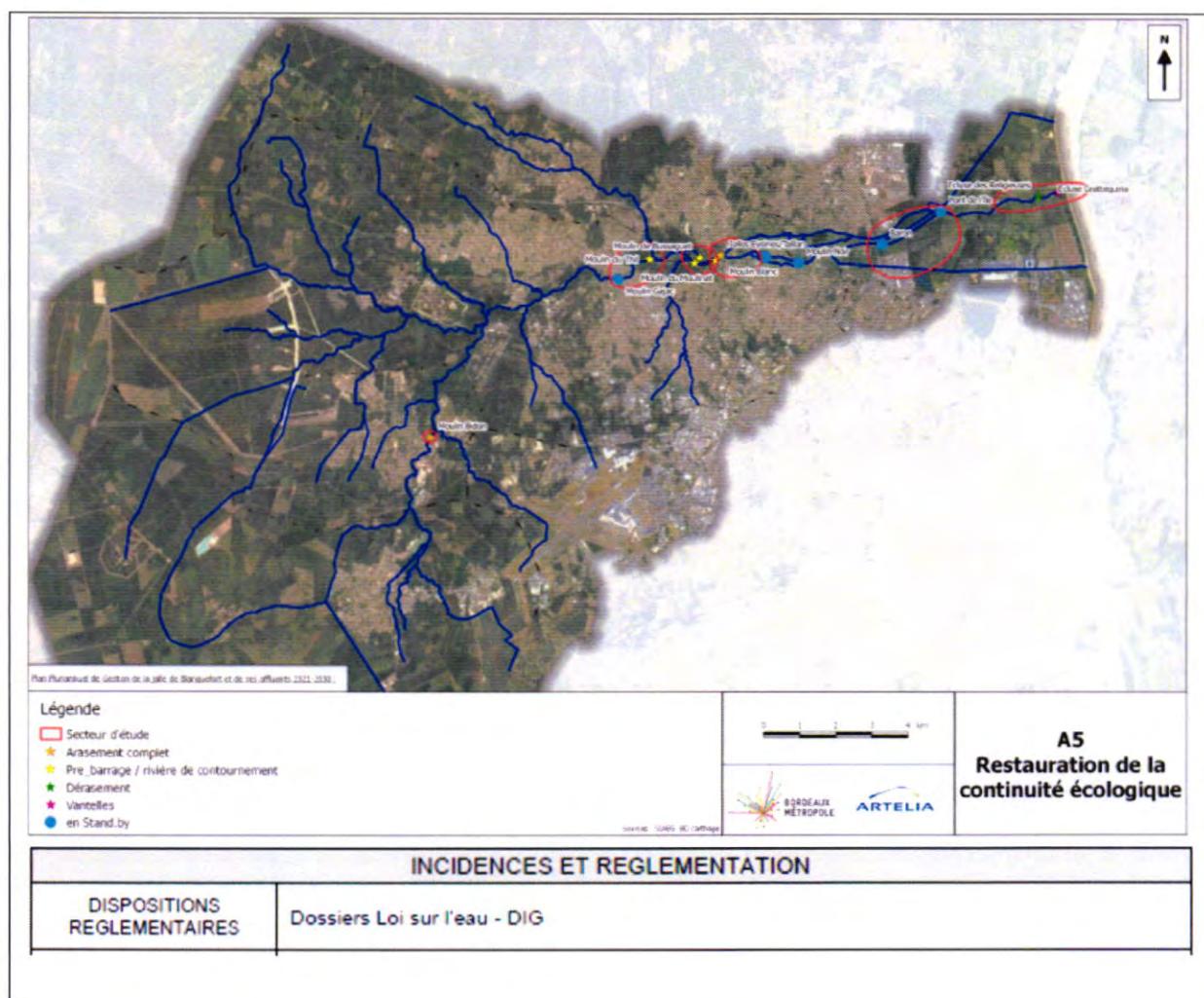
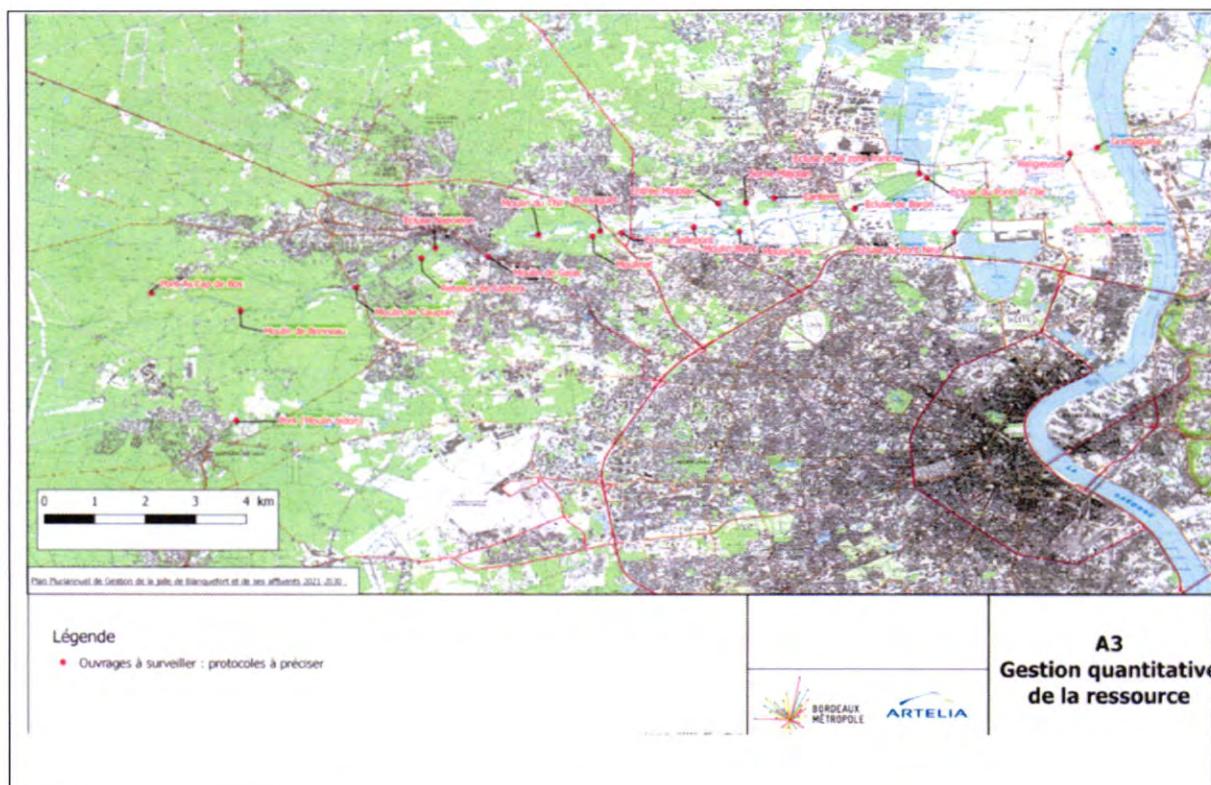
**Réponse du demandeur**

La commune de Saint-Jean d'Illac et la Communauté de commune Jalle Eau Bourde ont toujours été associées à l'étude et aux différentes rencontres (Cf. Plan Pluriannuel de la Jalle de Blanquefort ANNEXE 1 - Synthèse des échanges de la phase 1 et ANNEXE 2 Liste des acteurs rencontrés).

Pour avoir une vision globale du bassin versant, ce territoire a été étudié, un diagnostic a été réalisé, et des actions ont été construites. Le programme travaillé en commun lors des différentes phases du plan pluriannuel de gestion (PPG) pourrait être réintégré dans la Déclaration d'Intérêt Général (DIG), dès lors qu'une convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la gestion du bassin versant de la Jalle de Blanquefort sur le territoire de la commune de Saint-Jean d'Illac serait signée entre la Communauté de commune Jalle Eau Bourde et Bordeaux Métropole.

## 2.3. Questionnements divers

III Questionnement(s) DIVERS										
Dossier au titre de la loi sur l'eau et Déclaration d'Intérêt Général										
Point 6.2.1, page 72.										
Extrait : « ... L'intensification de l'urbanisation est notamment identifiée sur les secteurs suivants : Saint-Aubin-de-Médoc, autour et en tête de la Pudote et autour du Monastère, Le Haillan_Saint-Médard-en-Jalles autour du ruisseau du Berlincan (des problématiques de débordements liés à l'imperméabilisation ont été signalées dans ce secteur) Martignas, autour de la Jalle de Martignas et en bordure de l'Hestigeac, Saint-Jean-d'Illac, autour du Cerne Saint-Médard-en-Jalle : Le long du Berlincan au niveau de Hustin Sur la jalle de St-Médard en amont de pont rouge au nord de la limite du site Ariane group (au niveau de l'écluse Napoléon) En bordure du Guitard en amont du bourg d'Issac Blanquefort, le long de la jalle de Canteret à Tiscot, Mérignac, en amont de l'Hestigeac : urbanisation non autorisée ... ».										
Le PPG n'a pas pour objectif de déterminer les zones constructibles, mais concernant la commune de Mérignac et son « urbanisation non autorisée », une information complémentaire est-elle possible ?										
<b>Réponse du porteur de projet</b> Cette zone, à Mérignac en amont de l'Hestigeac est une zone classée Ng dans le PLU (zone naturelle générique). Cependant de nombreux bâtiments y sont présents et ne sont pas tous cadastrés.										
Le rejet de la station d'épuration de Cantinolle est déplacé (à l'aval de la jalle de Blanquefort en Garonne).										
Le PPG, dans son objectif opérationnel 10 fait état d'une étude. Les rejets sont conformes. Concernant ce déplacement, une information complémentaire est-elle possible (les raisons, ... ) ?										
Voir aussi Etude Stratégique – Phase 4 : Définition des objectifs et des règles de gestion Point 18 Définition des objectifs opérationnels, tableau n°2, page 130. Le transfert est en état d'avancement « engagé ».										
<b>Réponse du porteur de projet</b> La station d'épuration de Cantinolle arrivait en limite de sa capacité nominale par rapport au nombre d'habitant, c'est pourquoi les effluents sont redirigés vers une autre station d'épuration plus grande (Lille), puis rejetés ensuite en Garonne.										
En lien avec la loi sur l'eau, ses procédures, sa nomenclature, ses régimes d'autorisation ou de déclaration (Installations, Ouvrages, Travaux, Activités : IOTA) L'OAIM, dans son orientation 1.4.2, cite le terme de « droit d'eau ». Extrait.										
1.4. Développer de nouvelles activités économiques grâce à l'eau	1.4.1. Développer des pratiques de loisirs en lien avec l'eau	+/-	+/-	+	0	+	+/-	+/-	+	+
	1.4.2. Etudier les potentialités d'une utilisation de l'eau comme ressource énergétique alternative	+/-	+/-	0	+	+	+	+/-	0	+
Le développement de loisirs en lien avec l'eau permettra de diversifier l'offre de loisirs du territoire, tout en respectant l'environnement (précie responsable, conciliation activités nautiques et respect biodiversité dans graviers réhabilités) et de le mettre en valeur (parcours de découverte des bords de Garonne et jalles). L'étude de l'utilisation de l'eau dans le cadre de l'exploitation (biodiversité, eau, usages, ...) dans lequel il exerce ces loisirs, afin de ne pas dégrader les milieux (aquatiques et naturels) et aggraver les risques sur les territoires (érosion des rives, inondations durant certaines périodes) (respect faune/flora, respect des périodes de vulnérabilité aux risques notamment inondation, respect des zones à usages économiques/prév., ...), sensibilisation au respect des cheminements/les zones aménagées, mise en place de suivi de la qualité des milieux (cf orientation 1.1.3 Protéger la ressource en eau potable, garantir la qualité de l'eau et limiter les pollutions), ...										
La production d'électricité grâce à l'eau participe à adapter le territoire face au changement climatique. Cela permettra également de développer une nouvelle activité locale tout en conciliant les usages (présents et futurs) et en préservant le patrimoine local bâti puisqu'il s'agirait d'équiper les moulins in situ (Gajac, Moulinat, ...) pour créer de l'hydroélectricité. L'étude des potentialités permettra de s'assurer que le site est en possession d'un droit d'eau (droit d'utilisation de l'eau comme force motrice) et qu'il n'impactera pas la continuité hydrologique (débit réservé) et écologique (circulation des espèces aquatiques en particulier poissons migrateurs et transport des sédiments) du cours d'eau. Ces enjeux seront à prendre en compte dans l'instruction des projets au titre de la loi sur l'eau ou d'un demande de concession. Les installations hydroélectriques devront également respecter des obligations en termes de sécurité et sûreté.										
Le PPG, ses fiches actions A3 « gestion quantitative de la ressource » et A5 « Restauration de la continuité écologique ». Extraits.										



Concernant le terme « droit d'eau » et les fiches A3 et A5, une information complémentaire est-elle possible ?

Réponse du porteur de projet

La notion de « droit d'eau » concerne les ouvrages hydrauliques et leurs usages. Pour les ouvrages hydrauliques dont l'existence est avérée avant le 4 août 1789, il s'agit de Droit fondé en titre. Sur les cours d'eau non domaniaux, il s'agit des droits des moulins délivrés sous le régime féodal et que la nuit du 4 août 1789 de la Révolution Française n'a pas abolis. La notion de « droit à l'eau » concerne le droit à l'eau potable, à l'eau pour l'irrigation agricole, etc. Des réglementations spécifiques s'appliquent pour l'usage de l'eau.

### 3. Questionnements du public et réponses du porteur de projet

Registre n°1 Blanquefort : sans objet

Registre n°2 Bordeaux : sans objet

Registre n°3 Bruges : sans objet

Registre n°4 Eysines : sans objet

Registre n°5 Le Haillan : sans objet

Registre n°6 Le Taillan-Médoc : sans objet

Registre n°7 Martignas-sur-Jalle : sans objet

Registre n°8 Mérignac : sans objet

Registre n°9 Saint-Aubin-de-Médoc : sans objet

Registre n°10 Saint-Médard-en-Jalles : 1 observation

3 juillet 2021

Prise LA 77 - 62, av Ponteigne. S'élant

au nom de Adeline Lamy propriétaire du moulin de Gajac  
mais Lamy n'habite pas

- à l'Association Gironde des Amis des Moulins

J'assiste toutes les réunions en tant que représentant de l'AGAM.

Il n'y a pas de fleur, je proteste contre le terme "usage d'agrofore" concernant le moulin de Gajac. En effet, si, actuellement, ni la moulin, ni la terrasse ne tournent (on peut à peu près déduire de la contenance de la cage), il n'en est pas moins fonctionnel pour les vaches qui régulent la circulation de la Jalle.

Cela permet d'arrêter le ruisseau de Pauzé quand c'est nécessaire, et cela permet aussi des activités agricoles en bordure de la Jalle, sans empêcher la notion de zone humide.

Cela nécessite un bon accord avec le moulin pour éviter d'incident, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit.

3) Il est question de l'arrêté du 30.06.2020 pour la reprise déclaratif de me temps fait-être, mais il me semble que cet arrêté a été annulé. Si ce n'est pas le cas, comment sera-t-on informé ?

B3  
ff.

Quelle sont les reprises éventuelles ?

Pour l'ensemble, comme pour de nombreux sujets, les objectifs sont louables. Attention aux applications qui ne prennent pas suffisamment en compte les différents impacts.

A. Lamy

#### Réponse du porteur de projet

Le terme "usage d'agrément" résulte d'un constat lors de la réalisation de l'état des lieux pour la réalisation du plan pluriannuel de gestion. C'est un terme qui qualifie le moulin au moment de l'état des lieux mais qui pourrait être amené à évoluer si l'usage du moulin évoluait.

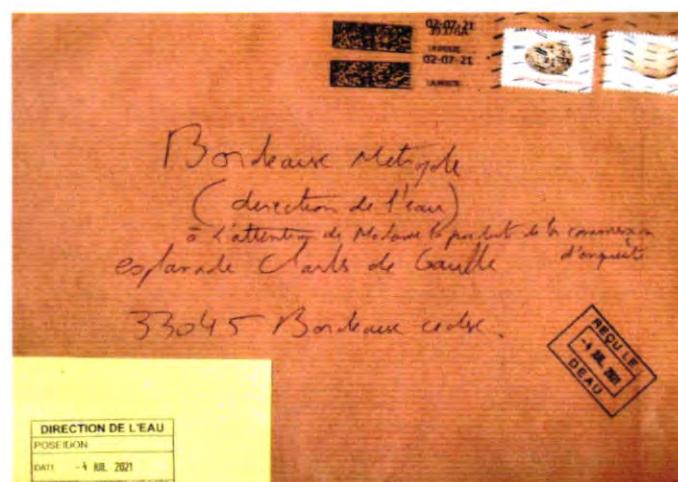
Les hydrogéologues ont démontré que dans les zones rapprochées des captages d'eau potable (zone du Thil), les niveaux d'eau doivent être maintenus, les échanges nappes/rivières ne devant pas être modifiés. Les niveaux d'eau et la gestion du moulin de Gajac doivent être conservés au vu du rapport des hydrogéologues.

En ce qui concerne l'arrêté du 30 juin 2020, celui-ci est toujours en vigueur. Il est actualisé et consultable via le site Legifrance ([legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr))

Arrêté du 30 juin 2020 définissant les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques relevant de la rubrique 3.3.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement - Légifrance ([legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr))

Registre n°11 Salaunes : sans objet

Registre n°12 Bordeaux Métropole : 1 observation





## *Une force pour la nature*

### Remarques dans le cadre de l'enquête publique concernant le plan pluriannuel de gestion de la jalle de Blanquefort

Madame la présidente, veuillez trouver ci-dessous quelques remarques et précisions complémentaires.

Avant toute chose, l'étude réalisée par Artelia dresse un état des lieux très complet de la vallée des jalles, elle définit les principaux enjeux et apporte des pistes intéressantes de solutions. Ce travail est un précieux outil qu'un maximum d'acteurs va devoir s'approprier.

**Document : étude de définition de la restauration hydromorphologique de la jalle de Blanquefort et ses affluents**

#### **Analyse des étiages - page 28**

Un suivi en période d'étiage est indispensable.

Les périodes d'étiage de la Jalle de Blanquefort ne sont pas sans impact sur la vie aquatique. Les espèces, en particulier la faune piscicole, se retrouvent souvent bloquées entre deux ouvrages, les paramètres physicochimiques se dégradent en l'absence d'une circulation de l'eau suffisante et elles sont davantage vulnérables aux prédateurs.

#### **Hydromorphologie - page 40**

L'espace de mobilité de la jalle au niveau de la réserve est donné sans doute à titre indicatif, il est impératif que la délimitation tiennent compte de la valeur écologique des habitats concernés qui sont pour la plupart en place depuis plusieurs siècles et du maintien des pratiques agricoles d'élevage. L'accueil du public est également un paramètre important dont il faut tenir compte.

#### **Objectifs de bon état des eaux - page 54**

Il est dommage que le bureau d'étude Artelia n'ait pas pu exploiter les données du dispositif SIREN mis en place depuis plusieurs années et qui a permis de détecter la présence d'un grand nombre de molécules.

L'évaluation de la qualité de l'eau de la jalle de Blanquefort aurait sans doute été plus alarmiste. Le rejet des eaux de la station de Cantinolle en Garonne va améliorer la qualité des eaux mais il reste en amont de la réserve le déversoir d'une partie des eaux pluviales de la rocade qui dégrade de manière très importante la jalle de Blanquefort.

La pollution est de nature chimique mais concerne également les macrodéchets : les crues de l'année 2020 ont déposé dans la prairie de Mataplan plus de 200 kg de matières plastiques et autres. Ces déchets proviennent en grande partie de la rocade (emballages d'encas, canettes, petites bouteilles d'eau...).

Le pourcentage de déchets collectés est une infime partie de ce qui transite toute l'année dans cette rivière.

Il est urgent d'améliorer le dispositif mis en place au niveau du déversoir qui se compose uniquement d'un boudin absorbant pour les hydrocarbures et d'un barrage pour les macrodéchets.

Le dispositif n'est pas adapté au régime torrentiel qui s'observe dans ce collecteur lors de la survenue d'orage (les déchets passent par-dessus les boudins ou ces derniers sont arrachés du fait de la force du courant).

#### **Ouvrages et continuité piscicole - page 80**

L'écluse de Baron est indispensable pour le fonctionnement d'une des deux prises d'eau de la réserve naturelle.

Les pelles sont exceptionnellement baissées dans leur totalité, cet ouvrage ne constitue pas un barrage infranchissable pour la faune piscicole.

La zone plus profonde qui se forme à l'aval de l'ouvrage est un refuge pour une partie de la faune piscicole notamment en période d'étage, les poissons y trouvent un taux d'oxygène plus important et des températures plus fraîches.

#### **Site des marais de Bruges - page 109**

La réserve abrite 69 habitats

9 habitats aquatiques dont 7 habitats d'intérêt patrimonial, 6 au titre de la directive habitat

20 habitats palustres dont 14 d'intérêt patrimonial, 6 au titre de la directive habitat

27 habitats de prairies et d'ourlets dont 17 habitats d'intérêt patrimonial, 11 au titre de la directive habitat

13 habitats de fourrés et boisements dont 7 habitats d'intérêt patrimonial, 5 au titre de la directive habitat (4 sont prioritaires).

#### **Gestion de la ripisylve - page 110**

La restauration de la ripisylve doit conduire à maintenir des classes d'âge différentes.

Les arbres de haut jet et de gros diamètre présentant des cavités sont les plus attractifs pour la biodiversité, ils abritent souvent des espèces patrimoniales.

Il est impératif de tout mettre en œuvre pour préserver ces arbres, leur perte est souvent inestimable comme îlots de biodiversité, réservoir génétique (semencier).

La formulation de ce paragraphe est sans doute maladroite mais la liste des différents types d'arbres devant être sélectionnés englobe la totalité d'un boisement.

#### **Gestion des invasives - page 112**

La liste des espèces exotiques envahissantes est particulièrement fourni et il est parfois difficile de hiérarchiser les espèces devaient faire l'objet en priorité d'intervention de limitation mais l'Egeria dense *Egeria densa*, le Myriophylle du Brésil *Myriophyllum aquaticum* ainsi que l'Ailante glanduleux *Ailanthes altissima* sont à rajouter.

Ces espèces ne peuvent pas être éradiquées mais fortement limitées si des moyens importants sont engagés.

L'achat et la mutualisation de matériel à l'échelle de la métropole est nécessaire pour programmer des actions à grande échelle comme par exemple le truxor un bateau muni d'un peigne permettant de limiter la progression des herbiers de plantes exotiques comme la jussie et le Myriophylle du Brésil.

La création d'un observatoire des espèces exotiques envahissantes à l'échelle du parc des Jalles permettrait d'échanger sur la connaissance des espèces, les moyens de lutte et pouvoir coordonner des actions (chantier, outils de sensibilisation...).

### **Gestion des risques d'inondation**

La restauration de la zone d'expansion des crues nécessite une étude préalable pour évaluer l'impact sur les habitats et les espèces de la réserve naturelle

Cette mesure est très importante mais contrairement à ce qui est mentionné page 114 elle n'est pas anodine et peut impacter des habitats d'intérêt communautaires même si ce sont des milieux humides.

L'arasement du merlon en bordure de la jalle du sable est souhaitable pour que le bassin d'étalement de Mataplan retrouve sa pleine fonctionnalité et qu'il puisse servir de frayère mais en ce qui concerne la digue du sable cette méthode serait très impactante, il serait préférable de supprimer les travaux d'entretien et de créer de manière localisé des brèches.

La réfection des ouvrages hydrauliques qui doivent être conservés est nécessaire, la plupart sont en très mauvais état. Une étude hydraulique de la réserve et de sa périphérie est le préalable indispensable avant de mener une réflexion sur des travaux de restauration.

### **Enlèvement adapté des embâcles - page 119**

Une gestion raisonnée des ligneux peut réduire le risque de formation de certaines catégories d'embâcles qui peuvent être responsables d'un certain nombre de perturbations (arbre déviant le courant et provoquant une anse d'érosion, obstruction des ouvrages de régulation par une accumulation des débris...).

L'enlèvement systématique de tous les embâcles est à proscrire car ils sont bénéfiques pour le fonctionnement du milieu aquatique (stabilisation du lit, régulation hydraulique, création d'habitats et de zones d'alimentation pour la faune...), en particulier dans ces rivières profondément modifiées et pauvres en abris.

### **Prévention contre la propagation d'espèces exotiques envahissantes**

Le nombre des recommandations est important dans le document, on peut rajouter la formation du personnel.

Le control des engins et des matériaux extérieurs pour éviter la dispersion de fragments est comme mentionné dans le document indispensable, les stations de Renouée du Japon se propagent pour la plupart du fait des chantiers.

Les chantiers doivent être prévus systématiquement sur plusieurs années.

Les modes opératoires doivent être adaptés à l'espèce mais aussi aux conditions

Des actions de sensibilisation et un accompagnement est nécessaire auprès des propriétaires, exploitants, gestionnaires, riverains pour une lutte efficace.

La gestion des plantes exotiques envahissantes va nécessiter une logistique importante et une zone de stockage spécifique jusqu'à dessiccation totale avant un acheminement vers des centres de récupération ou une valorisation pour certaines plantes sur des espaces verts, cultures...

**Gestion des matériaux enlevés - page 120**

Une partie du bois lorsqu'il est hors d'atteinte d'une crue de fréquence annuelle doit être laissée sur place afin de servir d'abri. Le bois au sol est un micro-habitat.

Veuillez agréer, madame la présidente, mes sincères salutations

Bruges le 1/07/2021

Stéphane Builles

Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale des marais de Bruges



**Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest**

Sections départementales : SEPANSO Dordogne, SEPANSO Gironde, SEPANSO Landes, SEPANLOG, SEPANSO Pyrénées-Atlantiques

Associations affiliées : Aquitaine Alternatives, CREAQ, Cistude Nature, Ocean'Obs

Siège administratif : 1 rue de Tautia - 33800 BORDEAUX - Tél. 05 56 91 33 65 - Fax. 05 56 91 85 75 - [www.sepanso.org](http://www.sepanso.org) - [federation.aquitaine@sepanso.org](mailto:federation.aquitaine@sepanso.org)

## Réponse du porteur de projet

- Analyse des étiages (p.28) : un suivi des débits en continu est prévu dans le cadre du PPG. Les stations hydrométriques mises en place permettront d'alimenter les données de l'Observatoire de la jalle sur l'aspect quantitatif, mais également l'étude sur les étiages actuellement réalisée par l'Office National de la Biodiversité (OFB).
- Hydromorphologie (p.40) : La Réserve Naturelle a été consultée dans le cadre du PPG et l'espace de mobilité de la jalle au niveau de la réserve a été étudié en tenant compte des aspects écologiques. La Fiche action n°12 reprend précisément ces points, notamment 12.1 Actions digues : "L'analyse des effets sur faune, flore et habitats".
- Objectifs de bon état des eaux (p.54) : Les stations SIRENE® mises en place sur la jalle constituent un réseau de surveillance en continu du milieu naturel. Les Paramètres suivis sont : T°, O2, pH, redox, turbidité, conductivité. Les paramètres physico-chimiques de l'eau sont tous issus de l'Observatoire de la jalle, et pris en compte dans le PPG. Concernant les macro-déchets, une expérimentation est précisément en cours au niveau du déversoir cité. En fonction des résultats de l'étude, ce système pourrait être développé aux endroits stratégiques du bassin versant de la jalle.
- Ouvrages et continuité piscicole (p.80) : l'ouvrage de Baron ne subira pas de modifications dans l'immédiat : une expérimentation sera réalisée sur les secteurs de Grattequina et des Religieuses (fiche action n°5). La manipulation des différentes pelles pourrait suffire pour améliorer la continuité écologique (règlement d'eau à créer).
- Site des marais de Bruges (p.109) : une mise à jour sera effectuée dans les rapports concernant la nature et le nombre des habitats naturels présents.
- Gestion de la ripisylve (p110) : une modification sera faite en ce sens, pour tenir compte de la valeur écologique des arbres de haut jet.
- Gestion des invasives (p.112) : Les deux espèces citées seront rajoutées à la liste des espèces invasives rencontrées. Concernant la mutualisation des moyens, cette solution a déjà été envisagée par Bordeaux Métropole mais semble peu satisfaisante (besoin du matériel par les différentes structures aux mêmes périodes...)
- Gestion des risques inondation : tous les travaux seront précédés d'études hydrauliques et écologiques pour définir précisément leurs impacts sur le milieu, comme précisé dans la fiche action n°6 notamment. La RN restera associée à toutes les démarches concernant son périmètre d'action.
- Enlèvement adapté des embâcles (p.119) : une modification sera apportée en ce sens, pour tenir compte de la valeur écologique de certains embâcles.
- Prévention contre la propagation d'espèces exotiques envahissantes : La fiche action n°8 donne un certain nombre de recommandations. Chaque zone de travaux fera l'objet d'une attention particulière vis-à-vis des espèces exotiques présentes sur le site, et donc d'une gestion adaptée.
- Gestion des matériaux enlevés (p.120) : des précisions seront apportées en ce sens, pour tenir compte de la valeur écologique du bois mort au sol (fiche action n° 10 notamment).

## Registre n°11 Participation électronique : 1 observation



Modifiée le 02 / 07 / 2021 - Réglementée

### Gestion de la Jalle de Blanquefort : enquête publique

Le plan de gestion de la Jalle de Blanquefort est finalisé. Dès le 1er juin et jusqu'au 2 juillet 2021 inclus, l'enquête publique est ouverte, donnez votre avis.

Participants	1
Avis	1
Réactions	0
Consulter	



Avis de  
**recontact**  
Le 1 juillet 2021  
à 11h27

Très beau projet de restauration, je suis ravi d'être consulté (même si ce site est bourré de reaptcha). Je n'ai pas d'objections à ajouter. Merci de nous tenir au courant.

Aucune réaction

## Observations issues du registre électronique de l'OAIM : 5 observations



Avis de  
**Illacais**  
Le 24 juin 2021  
à 10h58

Je suis très étonné que la commune de Saint Jean d'Illac ne figure pas dans la liste des communes concernées. Bien que Hors métropole, et bien que dépendant du GEMAPI de la CDC Jalles Eau Bourde, Saint Jean d'Illac est le lieu où la Jalle dite de Blanquefort prends sa source. De plus, les services de l'état rendent le rejet des eaux traitées issues de la station d'épuration obligatoire dans cette Jalle pour soutenir l'étiage en période estivale. Pourquoi la CDC Jalle Eau Bourde ne fait -elle pas partie du périmètre ? Il y a un moment ou l'administratif ne doit pas ignorer la géographie ! Cette omission semble indiquer le contraire et à mon sens doit être réparée. Plusieurs milliers d'hectares de culture rejettent des eaux de drainage dans la jalle via un vaste réseau de crastes ainsi qu'un massif forestiers des plus importants, eu égard à l'ensemble du bassin versant de la Jalle. Il n'est pas raisonnable de l'ignorer.

D'accord



Pas d'accord

Aucune réaction



Avis de

Illacais

Le 24 juin 2021

à 11h29

Je confirme et j'insiste sur le fait que la partie du bassin versant (environ 9 000 ha) constituant la source de la jalle étudiée est ignorée !

Gérée par la ville de Saint Jean d'Illac et La communauté de communes de Jalle eau Bourde, ces collectivités n'ont pas été consultés ni lors de la première enquête environnementale, ni lors de la seconde alors que la communauté de communes Médoc -Estuaire l'a été. Il y a là un vide inexplicable !

D'accord



Pas d'accord

Aucune réaction

#### Réponse du porteur de projet

La commune de Saint-Jean d'Illac et la Communauté de commune Jalle Eau Bourde ont toujours été associées à l'étude et aux différentes rencontres (Cf. Plan Pluriannuel de la Jalle de Blanquefort ANNEXE 1 - Synthèse des échanges de la phase 1 et ANNEXE 2 Liste des acteurs rencontrés).

Pour avoir une vision globale du bassin versant, ce territoire a été étudié, un diagnostic a été réalisé, et les actions à mettre en place sur ce territoire ont été co-construites. Le programme d'actions travaillé en commun lors des différentes phases du plan pluriannuel de gestion (PPG) pourrait être réintégré dans la Déclaration d'Intérêt Général (DIG), dès lors qu'une convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la gestion du bassin versant de la Jalle de Blanquefort sur le territoire de la commune de Saint-Jean d'Illac serait signée entre la Communauté de commune Jalle Eau Bourde et Bordeaux Métropole.



Avis de

mleblond

Le 28 juin 2021

à 20h29

Contribution de Natur'Jalles, association de protection de nature: lien vers le document <https://drive.google.com/file/d/18L-KsKU0fp5fPeL1cgULYVs8CBQQ807/view?u...>

Martine leblond, présidente de Natur'Jalles

D'accord



Pas d'accord

Aucune réaction

#### NOTA

L'observation du public est constituée de 06 pages. Elles sont annexées au présent procès-verbal de synthèse.

## Réponse du porteur de projet

Cette observation de l'association Natur'Jalles vise particulièrement le Parc des Jalles, mais certains éléments ou compléments peuvent être apportés concernant l'eau.

### 3) Les objectifs de l'OAIM du Parc des Jalles :

- Préserver, conserver et valoriser les espaces naturels, forestiers et agricoles,
- Etre un support de développement d'activités économiques et sociales (tourisme, éducation, loisir, agriculture)

*Avis : ces objectifs semblent en décalage avec les urgences de notre époque. Certes, l'accent est mis sur la valorisation des espaces agricoles ce qui est en prise directe avec l'objectif de relocalisation des ressources alimentaires et d'autonomie alimentaire des territoires mais c'est avant tout « un territoire de projets multifonctionnels, créateur de dynamiques économiques, et porteur de valeurs écologiques, sociales et culturelles pour la Métropole » qui est mis en avant. On est dans un pari risqué « un peu fourre-tout » qui consiste à conjuguer l'irréconciliable à savoir la multiplication de projets de « mise en valeur » tournant autour de l'eau et la véritable restauration de la fonctionnalité et de la valeur écologique de sites essentiels.*

#### **Proposition 3:**

*Passer de l'objectif de projets à celle de patrimoine commun à restaurer (eau, sols, arbres, haies, milieux naturels, espèces sauvages) dans un objectif de partage des espaces et de production alimentaire :*

*Evaluer les progrès en procédant à des évaluation quantitatives itératives:*

*analyse des eaux captées en différents lieux de maraîchage*

*analyse des sols agricoles*

*longueur et largeur de haies, de ripisylves,*

*superficie des zones forestières et des prairies naturelles,*

*inventaire d'espèces bio-indicatrices y compris aquatiques*

## Réponse du porteur de projet

Un suivi de la qualité de l'eau est réalisé dans le cadre de l'Observatoire de la Jalle, sur une quinzaine de points répartis sur l'ensemble du bassin versant de la Jalle de Blanquefort. Un grand nombre de paramètres sont analysés plusieurs fois par an pour qualifier la qualité physico-chimique de l'eau. Se reporter à la fiche action n°10 "Qualité de l'eau".

### **4) Eau :**

→ Objectifs :

« préserver et restaurer les zones humides »

« préserver la ressource en eau, garantir la qualité de l'eau et limiter les pollutions »

*Avis : La protection de la ressource en eau comprend en premier lieu la protection des zones proches des points de captage. A ce sujet, le périmètre de protection des sources Thil-Gamarde ne bénéficie toujours pas d'un arrêté préfectoral adapté, l'ancien datant de 1972. Or, la vulnérabilité du secteur, bien mise en lumière par 4 épisodes de pollution, et les menaces que représentent l'urbanisation croissante et les multiples projets d'infrastructures de transport nécessitent que cette zone bénéficie sans tarder d'une réglementation adaptée avec une obligation de mise aux normes pour lutter contre les sources de pollution existantes et prévenir celles du futur.*

*Si le projet de Parc des Jalles n'a pas vocation à ajouter de contrainte supplémentaire par rapport aux réglementations existantes sur le territoire, il doit avoir pour vertu, grâce à son approche décloisonnée, de mettre en évidence les lacunes réglementaires et de hâter leur promulgation et leur mise en application ou alors à quoi sert-il ?*

#### **Proposition 4:**

*Agir auprès des services de l'Etat pour obtenir l'arrêté préfectoral des champs captants Thil-Gamarde, préalable indispensable à la mise en œuvre du projet de Parc des Jalles.*

La préservation du site des sources du Thil est un des enjeux du PPG de la Jalle de Blanquefort. A ce titre, plusieurs actions, issues du plan de gestion du site lui-même, sont reprises dans le cadre du PPG (cf. Fiche action n°13) dont : la pérennisation du plan de gestion existant, la restauration de milieux humides, indispensables au maintien de la bonne qualité de l'eau notamment, etc. Si le PPG de la Jalle de Blanquefort n'a pas vocation à régulariser la situation administrative de ces captages, il en permet néanmoins sa protection par des actions concertées et concrètes.

5) « limiter les pollutions »

-L'amélioration de la qualité des eaux souterraines passe par une vérification de l'existence de systèmes de filtration des eaux de ruissellement des chaussées et l'amélioration de leur

fonctionnalité. A titre d'exemple, au niveau de l'interception du Monastère, cours d'eau particulièrement vulnérable aux pollutions en raison de l'affleurement de la nappe, les eaux de ruissellement de la route menant à la déchetterie du Taillan-Médoc sont directement et sans aucun filtre déversées dans le cours d'eau. Au niveau du carrefour de Germignan, dans le même secteur de sensibilité extrême de la nappe, les géotextiles servant de fossés enherbés étanches et chargés de recueillir les eaux de ruissellement de la RD1215 (plus de 20 000 véhicules / jour) ont été malencontreusement éventrés lors de travaux d'entretien des fossés et ils n'assurent donc plus leur fonction d'étanchéité.

**Proposition 5 :**

**Vérifier, restaurer ou mettre aux normes les systèmes de filtration des eaux de ruissellement de la chaussée dans le secteur du Parc des Jalles**

**Réponse du porteur de projet**

Les services en charge de la gestion de la protection du champ captant de Thil – Gamarde sont conscients des risques de pollution et des relations rivière/nappe. Des prescriptions portant sur les eaux pluviales du périmètre de protection rapprochée du champ captant de Thil - Gamarde sont à l'étude.

6) « préserver la ressource en eau »

La protection de la ressource en eau doit concerner aussi la protection des nappes dans leur globalité.

A titre d'exemple, la Déviation du Taillan dans sa partie nord intercepte des zones humides au sous-sol karstifié dont la probabilité de connexion hydrique avec le Monastère est très forte (étude du géologue Pierre Becheler pour le Sysdau 2018 : annexe, page 38, « mise en évidence d'une sous-sol tectonisé et fracturé au nord de l'agglomération bordelaise – incidence sur l'alimentation de l'aquifère » lien vers le document :

[https://drive.google.com/file/d/1f52TxhL8OjVQYXVSSDjpLOvp\\_Ul3bjjz/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1f52TxhL8OjVQYXVSSDjpLOvp_Ul3bjjz/view?usp=sharing) ).

Or, le Monastère joue un rôle très important dans l'approvisionnement en eau de Bordeaux-métropole. La surveillance de la qualité des eaux souterraines en amont de ce secteur devrait être un impératif afin de prévenir les pollutions de la nappe. Or, aucun piézomètre permettant de faire des relevés de la qualité des eaux n'a été prévu le long du tracé de la Déviation.

**Proposition 6 :**

**Prévoir l'installation de piézomètres permettant des mesures qualitatives de suivi des eaux le long du tracé de la déviation du Taillan dans le secteur des zones humides.**

**Réponse du porteur de projet**

Le projet de déviation du Taillan Medoc est sous maîtrise d'ouvrage du Département qui porte donc les mesures compensatoires associées aux zones humides, c'est donc de la responsabilité de ce dernier de suivre les impacts et les mesures sur les eaux souterraines et les zones humides.

Cependant, dans le cadre du PPG de la Jalle de Blanquefort, plusieurs actions permettront d'améliorer la connaissance relative à la qualité des eaux et aux niveaux d'eau :

-Fiche action 3 « Optimisation de la gestion quantitative de la ressource », action 3.6 « Mettre en place un groupe projet associant les partenaires techniques pour installer de nouveaux piézomètres et avoir un suivi régulier de ceux qui existent déjà », qui vise notamment le champ captant du Thil.

-Fiche action 10 « Amélioration de la qualité de l'eau », action 10.3 « Mettre en place une animation et développer un lien technique entre les directions de l'eau et de l'assainissement (entre autres) » qui vise une mutualisation des connaissances et le lancement de nouveaux projets (recherche des sources de pollution notamment) ; action 10.4 « Améliorer les connaissances » avec notamment l'évolution de

l'Observatoire de la Jalle pour améliorer le suivi des métaux lourds et les suivis biologiques. L'objectif global poursuivi est l'atteinte du bon état des eaux.

-Fiche action 13 « Fiche du site des sources de Thil – Gamarde », série d'actions pour mettre en place le plan de gestion du site (mise à jour et extension du plan de gestion au nouveau périmètre de protection des captages, plan de gestion des zones humides, actions d'hydromorphologie, de restauration de la continuité écologique).

12) « Limiter les incivilités (décharge sauvage, ...) et sensibiliser le public au respect des usages et des milieux (agricoles, naturels, aquatiques, ...) ». « Préserver les zones calme et de ressourcement. »

*Avis : Ces propositions qui font l'unanimité ressemblent à un catalogue de vœux pieux dont on se demande comment les faire appliquer. L'efficacité de ces mesures suppose la mobilisation d'un personnel qualifié, assimilable à des gardes environnementaux présents sur le terrain pour des missions de surveillance, de prévention, voire de verbalisation. Cela suppose un redéploiement de personnel ou même un recrutement spécifique sur des compétences mixtes ( surveillance / environnement). Cela pose la question du financement du projet du Parc des Jalles.*

**Proposition 12:**

**Recruter du personnel pour assurer des missions de sensibilisation, de surveillance, de prévention, voire de verbalisation.**

### Réponse du porteur de projet

La fiche action 10 « Amélioration de la qualité de l'eau » du PPG de la Jalle de Blanquefort prévoit notamment l'action 10.5 « Maintenir le ramassage des déchets qui est réalisé lors de l'entretien courant de la Jalle (dans le cadre de l'intérêt public) ». Ce nettoyage concerne tous types de déchets et vise à limiter les foyers de pollutions sauvages.



Avis de  
**GARONNE**  
Le 30 juin 2021  
a 19h00

**POLA-POLA \* Les Amis de GARONNE\*\***  
Association loi 1901 Association loi 1901  
5 allée des Pêcheurs 10 rue du Port de La Grange  
Port de La Grange  
33290 Parempuyre 33290 - Parempuyre

Contribution à l'enquête publique d'actualisation du projet Parc des Jalles, opération d'aménagement d'intérêt métropolitain sur 9 communes du territoire métropolitain .

A l'attention de Madame la Présidente de la Commission d'enquête  
Le 30/06/2021

**Pourquoi cette contribution**

Au sein de la la commune de Parempuyre est particulièrement concerné par ce projet le hameau de Port de La Grange situé en bord de Garonne. Le hameau est un élément du patrimoine historique de Parempuyre et du paysage garonnais (pour la partie Quai des Mouettes) . il existe depuis le moyen age comme port à grains puis pétrolier entre autres, est devenu un Port Royal . Certaines maisons datent du 17<sup>e</sup>/18<sup>e</sup> siècle.

Il est répertorié dans la rubrique Contexte démographique – Habitat en temps que 'habitat diffus sur le territoire du Parc des Jalles et hameau au lieu dit "La Grange" à Parempuyre (page 31).

Avis : Il est vrai que la cinquantaine de personnes habitant dans le hameau ne pèsent rien au regard des 51 % des logements la population de la métropole situés à proximité du Parc des Jalles. Il faut savoir que Vivre et Habiter à Port de La Grange est le choix des habitants qui recherchent le calme et la nature ainsi que la proximité avec la Garonne en assumant les risques éventuels d'inondation.

Notre proposition 1 : Défendre nos choix et nos droits pour le calme et le silence du lieu.

Dans le cadre de l'objectif « Développer les activités de loisirs, les équipements et le tourisme », éviter que le hameau de Port de La Grange soit choisi pour y implanter tout équipement et tout lieu de restauration.

Le Parc des Jalles est suffisamment vaste pour y trouver des lieux sans habitants !

Développer les sports nautiques silencieux tels que le canoë, l'aviron, la voile et

interdire tout sport comme les jet skis, bruyants et polluants.

Préserver les cours d'eau et les ripisylves , replanter des haies.

#### Gouvernance

L'OAIM est géré par la Métropole de Bordeaux et le Conseil de Bordeaux Métropole avec les maires des 9 communes.

Il est prévu "d'élargir cette gouvernance locale pour suivre le programme d'action dans la durée et vérifier son adéquation avec les besoins et usages des acteurs". Il est envisagé de créer différents types de collèges en lien avec les 4 axes d'intervention du programme et de rationaliser les différentes institutions existantes (PEANP, Natura 2000, Gestion de l'eau.).

Ce projet dont les objectifs poursuivis sont de :

- préserver, conserver et valoriser les espaces naturels, forestiers et agricoles ;
- constituer un support de développement d'activités économiques et sociales (tourisme, éducation, loisirs et agriculture) ;
- maîtriser les orientations d'aménagement sur ce périmètre.

Avis : Le projet du Parc des Jalles n'intègre dans sa gouvernance aucune association de protection et de défense de l'environnement et des riverains (SEPANSO, OFB, LPO, POLAPOLA...), aucun scientifique expert en préservation de la ressource Eau, Climat, Biodiversité.

Tout projet doit avoir en son sein un contre pouvoir qui pourra éclairer et influer sur les décisions en terme de ressources en eau, préservation de la biodiversité, travaux de restauration nécessaires, implantation des voies de mobilité et lieu d'accueil du public, contrats avec le monde agricole pour développement agriculture bio ou raisonnées sans intrants, attribution d'aides financiers aux agriculteurs/maraîchers, et évaluation, aménagement urbains si vraiment nécessaires aux marges du Parc..

#### Notre Proposition 2 :

Intégrer des associations de la protection de l'environnement, de l'eau de la biodiversité et des scientifiques experts en eau et climat dans la gouvernance décisionnaire pour éclairer et influer sur les décisions à l'aune des évaluations et du changement climatique.

#### Impact du Changement climatique

Quelle chance constitue pour la Métropole Bordelaise et ses habitants Ce Parc de 5 909 Ha dont 2893 Ha en Zones humides, ce réseau hydrographique remarquable, ces centaines d'hectares protégées autour des zones de captage dont la plus importante pour Bordeaux celle du Tilih- Gamarde qui malgré le Plan de Gestion 2019-2028 n'a bénéficié pas de l'arrêté préfectoral de protection.

Le chapitre Climat, changement climatique est un agrégat de mesures dit enjeux insuffisants pour faire face aux conséquences du changement en terme de température, régime pluvial et ses impacts sur la biodiversité, l'agriculture et ses habitants.

Avis : oui une chance si ce projet proposait une Vision de la Métropole pour les années à venir en intégrant toutes les alertes concernant les impacts du changement climatique.

Oui une chance si nos élus transformaient ce Parc des Jalles en réservoir de ressources en eaux propres, en réservoir de la biodiversité, en poumon vert pour les habitants de la Métropole, en développement d'une agroécologie protectrice des sols et économiquement rentable.

Oui une chance si il y avait effectivement DES mobilités douces refléchies ET ENCADREES depuis chaque commune et Bordeaux : vélo, tramway pour éviter la création d'enormes parkings.

Oui cela deviendrait un vrai lieu d'éducation et chaque habitant en serait fier

Notre proposition 3 : Porter une Vision Globale de la Métropole et avoir de l'imagination.

Construire un projet visionnaire global et que cette vision soit mobilisatrice et non inquiétante comme l'est le Projet Actuel car ce n'est qu'un assemblage de propositions sans cohérence

Intégrer les impacts du changement climatique devient URGENT.

Evaluer régulièrement les incidences qu'elles soient positives ou négatives et diffuser l'information à la population locale et au monde éducatif local.

Transformer le Prc des Jalles en réserve exemplaire animale, biologique et agroécologique

#### Activités Économiques

Notre proposition 4 : une économie diversifiée agriculture/recherches/start up/culture  
Intégrer le développement économique dans la Vision du Parc dans les années à venir :  
activités non polluantes, exemplaires, innovantes et novatrices.

##### Agriculture / Maraîchage/Elevage :

Pour une agriculture diversifiée avec échanges entre maraîchers, agriculteurs et  
éleveurs sur base de contrats d'aide financière si nécessaire avec écocompensations.  
Passer des contrats avec chaque agriculteur maraîchage de qualité Bio ou raisonnée  
avec renaturation des cours d'eau, intrants minimum, système de vente directe aux  
particuliers, collectivités .

##### Intégrer un aspect historique/culturel :

Création d'un Musée de la Colonisation, construit par un architecte renommé avec les  
aides de l'Europe par exemple sur les parcelles AK AK99 (3994 m<sup>2</sup>) et AK 139 ( 59 031  
m<sup>2</sup>) xxau Port de La Grange . Sur la route des vins ce musée apporterait une couleur  
culturelle et artistique au Projet Parc des Jalles.

Nous restons à votre disposition pour toute participation.

Lu et approuvé Lu et approuvé

Philippe SOUBIES Sabine MENAUT

Président\* Vice Présidente\*

Présidente \*\*

\* Pola- Pota a pour but de préserver la Garonne et L'estuaire de la Gironde, son patrimoine, son environnement et le mode de vie de ses riverains.

\*\* Les Amis de Garonne a pour but de participer à une meilleure connaissance du patrimoine de la Garonne dans les domaines suivants : historique, architectural, gastronomique, environnemental , agricole, piscicole en lien avec la vie fluviale et maritime ainsi qu'avec le mode de vie de ses riverains.

D'accord  Pas d'accord

Aucune réaction

#### Réponse du porteur de projet

Ces remarques ne concernent réellement que le projet du Parc des Jalles, elles ne concernent pas le Plan pluriannuel de gestion (PPG) de la Jalle de Blanquefort et sa Déclaration d'Intérêt Général (DIG).



Avis de  
pascaleagri  
Le 1 juillet 2021  
à 23h23

Mon mari et moi sommes installés sur la vallée maraîchère à Eysines en maraîchage de puis mai 2000 et en agriculture biologique depuis 2009 en créant notre propre structure, d'abord en vendant en circuit conventionnel grande distribution et coopérative , depuis 2008 via les amaps de la métropole Bordelaise, en fournissant des magasin bio(Supercoop, Marché de Léopold), nous avons aussi installé un distributeur de légumes automatique de légume au relais tram de ravezie et faisons parti d'un magasin de producteur à Cissac.

Etant élue présidente des jeunes agriculteurs du canton de Blanquefort de 220 jusqu'en 2006, membre de l'association Technique Fruits et Légumes de Gironde ,élue chambre d'agriculture depuis 2020,j'ai pu participer à diverses réunions pour la mise en place du PPRI,PEANP et du parc des Jalles ,toujours à titre gracieux, persuadée que le dialogue est plus constructif qu'un refus total de communication face à une société qui bafoue totalement le droit des agriculteurs à exercer leurs travail sereinement. Même si la vallée maraîchère ne représente que 5 % de la superficie total du parc des Jalles, il n'en reste pas moins que c'est une zone économique et un domaine privé. Nous avons déjà des conflits d'usages, des promeneurs qui prennent les agriculteurs et leurs salariés en photo sans leurs demander leurs autorisations, qui rentrent dans les hangars ou les champs pour montrer aux enfants comment travaillent des agriculteurs, qui insultent les agriculteurs lorsque ces derniers épandent des amendements ou un pulvérisateur attelé au tracteur sans même chercher à discuter.

D'autre encore prennent les chemins communaux ou ruraux qui traversent nos exploitations pour des pistes de courses en vélo, trottinette électrique ou moto sans se soucié des engins agricoles qui sortent des champs ou de nos salariés qui pourraient traverser le chemin en sortant de ces derniers.

Nous subissons aussi des conflits d'usages du à l'urbanisation, promenade des chiens dans les champs, décharge de détritus dans nos champs, dégradations de nos outils de travail(coup de couteaux dans les bâches des serres ou jeté de cailloux sur les serres en verres),vols de légumes sur champs.

Dégâts de gibier sur les cultures du à un non prélèvements de ce derniers dans des zones non cultivées.

Les enjeux de préservation d'espaces naturels et de loisirs ne doivent pas interférer sur l'activité économique de l'entreprise agricole.  
Nous ne sommes pas contre le fait d'ouvrir nos exploitations au grand public mais cela doit se faire en concertation et à des moments bien précis, encadrés et ponctuels(exemple raid des maraîchers).  
Nous avons déjà proposé d'utiliser le cordon de la Jalle comme sentiers pédestre dans la zone maraîchère, pour éviter l'utilisation des chemins communaux et privés afin d'éviter une partie de ces conflits.  
La gestion de l'eau est primordial pour l'activité agricole, la vallée maraîchère rappelons -le a été aménagée dans ce but il y a plusieurs siècles.  
Au fil des années la gestion de l'eau est retirée aux agriculteurs, exemple concret une fuite dans un tuyau alimentant une partie de la zone maraîchère, il faut d'abord demander à Bordeaux métropole qui renvoie au conseil général qui a fait les travaux en 1983 qui renvoie au service de l'eau qui ne réagit pas ,et pendant ce temps là l'eau ne coule pas à un débit normal en cas de forte chaleur cela aura un impact direct sur les cultures.  
L'entretien des fossés est important pour l'écoulement de l'eau et la circulation , afin d'alimenter les cultures .  
Pourquoi ne pas créer une CUMA entre collectivité et agriculteur?  
Il est primordial que les acteurs agricoles participent à toutes les décisions prennent concernant leurs espaces de travail, de vie et de propriété.  
Il est tout aussi important que les agriculteurs soient prévenus systématiquement de tout ce qui se passe sur le territoire du parc des Jalles.  
Même si le PEANP est là pour ces demandent, le parc des Jalles sera l'image de toutes les actions de ce derniers.  
Le Parc des Jalles avec la vallée maraîchère ne pourra se faire dans un climat serein que si les élus de Bordeaux Métropole et les techniciens entendent et écoutent ce que les premiers concernés, les agriculteurs, vivent au quotidien.  
Aurore Cessateur Sournac  
Elue chambre d'agriculture Gironde  
Représentant l'ATFL Gironde

Aucune réaction

#### Réponse du porteur de projet

Concernant la ressource en eau et sa gestion, le plan pluriannuel de gestion (PPG) de la Jalle de Blanquefort prend en compte les divers usages de l'eau, dont l'agriculture dans la vallée maraîchère. L'objectif recherché est une amélioration de la situation actuelle et notamment d'assurer la disponibilité de la ressource pour maintenir tous les usages à l'aval et les fonctionnalités du milieu aquatique. Le PPG prévoit un ensemble d'actions visant plusieurs objectifs (fiche action A3 « Optimiser la gestion quantitative de la ressource ») :

- Améliorer la connaissance du fonctionnement hydraulique de la vallée maraîchère en réalisant une étude et installant des stations de mesures
- Coordonner la gestion des vannages par la mise en place d'un protocole d'intervention
- Etudier les solutions alternatives d'approvisionnement pour l'irrigation en anticipation du changement climatique et du déplacement du rejet de la STEP de Cantinolle
- Améliorer la connaissance des interactions entre nappes souterraines et milieux humides

Ces actions seront réalisées en partenariat avec les acteurs concernés, la chambre d'agriculture est évidemment bien identifiée dans les partenaires techniques de ces actions (Cf. Fiche action 3 – acteurs).

A Bordeaux,

Le 21 juillet 2021

Le directeur de la Direction de l'Eau

Pascal BOTZUNG

